

LE DEVOIR

VOL. LXXXVI - N° 262

MONTRÉAL, LES SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1996

4 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

Les conteurs arrivent
en ville,
page B 1



ÉCONOMIE

Canadien International
dans la tourmente
politique, page C 1



POLITIQUE

La Cour suprême refuse
de se laisser bousculer,
page A 8

MONTRÉAL

Les chasseurs de primes
du parking,
page A 3

PERSPECTIVES

Épineuse intervention

Dans quelques jours, une force multinationale doit se rendre dans la région des Grands Lacs pour secourir plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais au Zaïre qui, selon plusieurs organisations humanitaires, vivent une «situation d'apocalypse». Après deux semaines de chicanes et d'hésitations diplomatiques, la communauté internationale a enfin décidé d'agir. Informations page C 6.

Il y a dans l'intervention militaro-humanitaire que planifient présentement les Nations unies des difficultés et des risques réels qu'il faut souligner et qu'on ne peut ignorer. Les expériences de la Somalie et du Rwanda se font toujours cruellement sentir. Et pour cause. En Somalie, après un début éclatant et un succès certain dans la livraison de l'aide humanitaire aux victimes de la famine, la force multinationale s'est enlisée dans les méandres de la politique locale. Elle a pris position contre une des parties et, comme disaient les Somaliens à l'époque, s'est transformée en un clan parmi les autres. Après la mort de 18 soldats américains, la force s'est retirée et la Somalie n'a toujours pas de gouvernement et est toujours plongée dans la guerre civile.



Jocelyn Coulon

Au Rwanda, les interventions étrangères ont été un fiasco. Dans un premier temps, l'ONU a retiré pratiquement tous ses soldats dès le début du massacre, en avril 1994, laissant le général canadien Roméo Dallaire impuissant à stopper l'anéantissement de 500 000 Tutsis. Puis, dans un deuxième temps, devant la situation désespérée des réfugiés hutus fuyant l'avance de l'armée tutsie la France a dépêché une petite force multinationale pour créer des zones de sécurité dans le sud-ouest du Rwanda. Sa présence pendant deux mois a surtout eu pour résultat — selon le gouvernement actuel à Kigali — de permettre aux «génocidaires» de fuir en toute sécurité vers le Zaïre.

Devant la catastrophe humanitaire qui menace les réfugiés au Zaïre, la France a fait une proposition pour la constitution d'une force multinationale. Celle-ci devrait être composée de 5000 soldats provenant d'Europe, d'Afrique et d'Amérique et elle aurait pour mandat de «sécuriser» les aéroports de Goma et Bukavu et leurs environs immédiats afin de permettre la distribution de l'aide humanitaire dans des «zones désignées» pour une période de deux mois. L'opération serait chapeautée par le Chapitre VII de la charte de l'ONU qui autorise le recours à la force si nécessaire. Parallèlement à l'intervention, la France suggère aussi l'organisation rapide d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Sur le papier cette proposition est très séduisante et devrait trouver preneur auprès de tous les États intéressés par une solution temporaire à la crise des réfugiés au Zaïre. Toutefois, elle soulève plusieurs difficultés d'ordre politique. La composition même de la force pose déjà problème. Pour être efficace, elle doit inclure des pays occidentaux qui disposent de la technologie, des ressources et de l'entraînement pour ce genre d'opération. Cependant, le Rwanda et les rebelles zairais d'origine tutsie qui contrôlent la province du Kivu et les voies d'accès aux réfugiés ont rejeté hier une participation militaire de la France et de la Belgique, deux pays qui ont des intérêts dans la région et qui ont proposé des contingents substantiels.

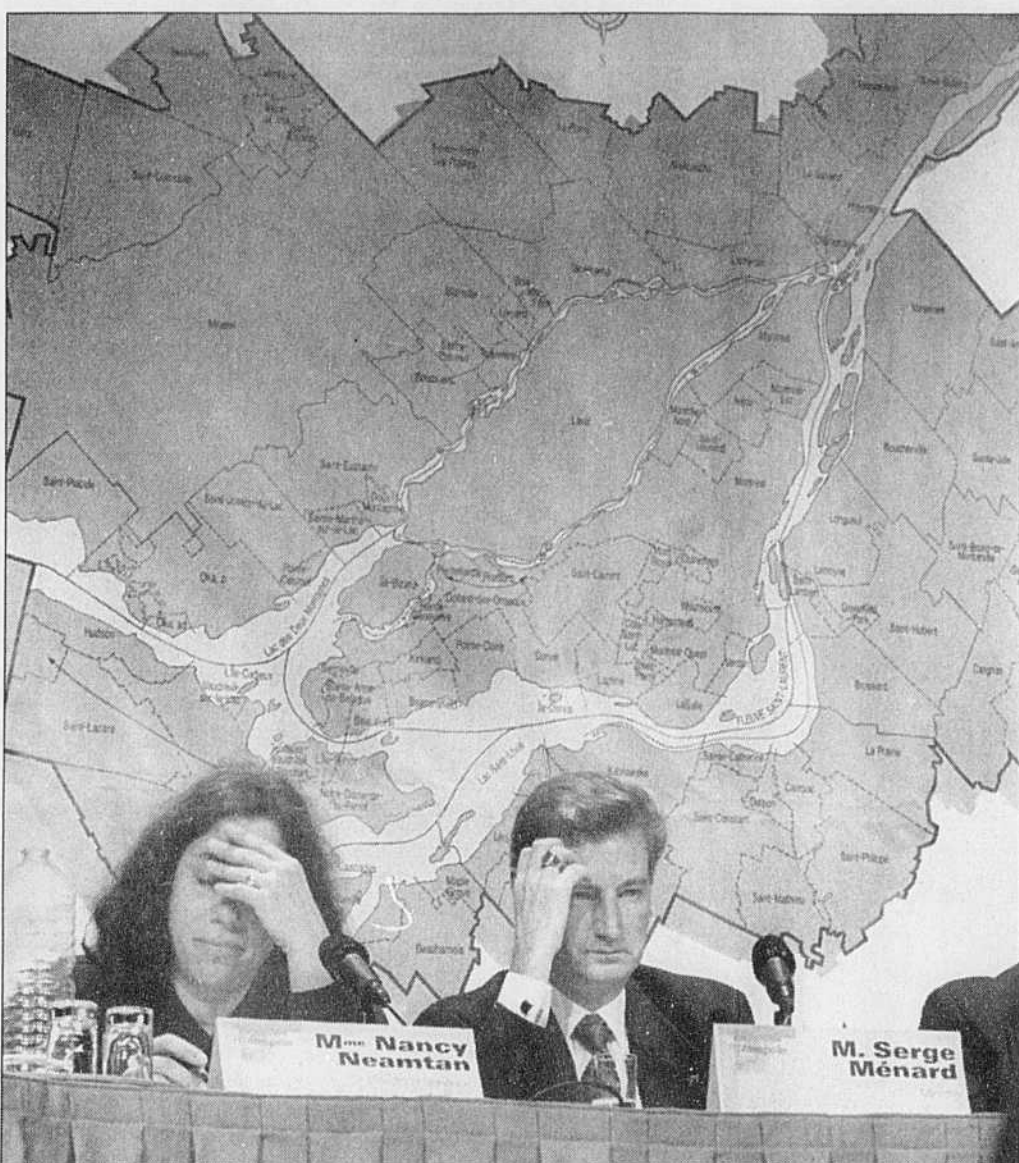
La création de «zones désignées» ressemble à ces «zones de sécurité» mises en place en Bosnie par l'ONU et qui furent impossibles à défendre. En admettant que les soldats de la force puissent le faire, le risque est grand qu'ils ne soient entraînés dans des combats avec les militaires qui pullulent dans la région (soldats zairais et rwandais, rebelles tutsis, milices incontrôlées). Le spectre somalien n'est pas loin.

Même si le mandat et la composition de la force ainsi que la durée de l'intervention étaient clairement définis, la seule présence sur le terrain de soldats étrangers pourrait entériner la «sécession» presque totale de la province du Kivu sous contrôle rebelle. Là, c'est le spectre bosniaque de la partition qui fait surface.

Il reste que si la force multinationale parvient à aider les réfugiés la question de leur sort n'est pas réglée pour autant. Depuis plus de deux ans ils campent au Zaïre à la frontière de leur pays d'origine, le Rwanda et le Burundi. Et pour l'instant, rien n'est prévu pour faciliter leur retour. «Les réfugiés tombent comme des mouches», disait jeudi un représentant du Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés. L'intervention militaro-humanitaire, toute temporaire et limitée qu'elle soit, aura au moins pour mérite d'éviter qu'ils ne périssent tous.

Québec veut créer un «gouvernement» pour la grande région de Montréal

Les préfets de MRC seront élus par la population et siégeront à une commission de développement de la métropole



Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, devant la carte de la grande région de Montréal. À sa droite, Nancy Neamtan, présidente de la Corporation de développement communautaire.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La guerre du Kivu

Les métastases d'un génocide

Au delà de l'urgence humanitaire, un conflit politique hérité du Rwanda et du Burundi

FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

Fuyant la guerre et des exactions croisées, 700 000 personnes, un million, peut-être plus encore, sont en train de mourir de faim et de soif quelque part dans l'est du Zaïre, immense pays d'Afrique centrale dont les divisions profondes confinent aujourd'hui à l'éclatement.

Pendant que la «communauté internationale» tente de trouver une formule d'intervention humanitaire, on peut, on doit se demander: à qui la faute? D'où vient cette nouvelle tragédie africaine qui pourrait, demain, s'étendre comme un feu de brousse?

D'une certaine façon, tout le monde a tort et tout le monde a raison dans cette affaire. Comme dans tout conflit politique, comme dans toute guerre, chacun reconstruit la réalité à son avantage, joue la victime et noircit l'adversaire. Tout le monde a sa part de torts, de mensonges et de cadavres dans le placard. Ce qui ne signifie pas nécessairement que la culpabilité soit symétriquement répartie.

VOIR PAGE A 12: GÉNOCIDE

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec s'apprête à créer un nouvel ordre de gouvernement pour la grande région montréalaise en instaurant par législation la commission de développement de la métropole. Du coup, les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) seront élus au suffrage universel pour siéger à cette nouvelle structure.

Il s'agit d'une première étape d'une démarche qui reste à déterminer, comme l'a indiqué hier le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, qui clôturait le forum de consultation qui a regroupé plus de 700 élus municipaux et représentants d'organismes socioéconomiques de la région. Le ministre Ménard a réussi à arracher un appui de la part de l'ensemble des participants. Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a plié l'échine devant l'appui qui s'est dégagé des échanges pour la création d'un lieu de discussions régional.

Mais il n'y a pas unanimité. La

MRC Deux-Montagnes a boycotté la consultation du ministre Ménard. Quant à Yvan Deschênes, maire de Rosemère et préfet de la MRC Thérèse-De Blainville, en plus de n'y avoir vu qu'une thérapie collective, il a obtenu de pouvoir adhérer volontairement à la commission de développement de la métropole.

Ainsi, le ministre Ménard a annoncé un rétrécissement du territoire qui sera sous la responsabilité de la future commission. Les MRC d'Argenteuil, Deux-Montagnes et D'Autray, dans la couronne nord de Montréal, les MRC Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry, au sud-ouest de l'île, et la MRC Rouville, sur la rive sud, sont dorénavant écartées. Outre Thérèse-De Blainville, la MRC de La-Rivière-du-Nord pourra se joindre, si elle le veut, à la nouvelle structure qui devrait voir le jour d'ici septembre 1998.

En contrepartie, les MRC Lajemmerais et la Vallée-du-Richelieu seront complètement incluses dans le territoire de la commission.

VOIR PAGE A 12: MONTRÉAL

Les Mohawks d'Oka auront leur propre police

Une entente est imminente entre Québec, Ottawa et le Conseil de bande

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Les Mohawks de Kanesatake auront bientôt leur propre service de police, a confirmé, hier, au Devoir le coordonnateur aux affaires autochtones au ministère de la Sécurité publique, Régis Larrivée.

Six ans après la crise d'Oka, Ottawa et Québec sont en effet sur le point de s'entendre avec le chef du Conseil de bande, James Gabriel, pour mettre fin au mandat actuel de la SQ à Kanesatake et permettre aux Mohawks de créer leur service de peacekeepers. Comme à Kahnawake.

«La Sûreté du Québec et la police autochtone seront toutefois liées par un protocole de collaboration très précis en vertu duquel la SQ pourra lui prêter assistance en cas de besoin. Ce protocole reste à élaborer, mais, déjà, on s'est entendu sur les grandes lignes», affirme M. Larrivée, qui est le négociateur en chef du ministère de la Sécurité publique dans ce dossier.

En dépit du fait que Kanesatake ne soit pas une réserve indienne et que son assise territoriale soit contestée



ARCHIVES LE DEVOIR

James Gabriel, chef du Conseil de bande de Kanesatake.

depuis des années, «Québec, Ottawa et le Conseil de bande se sont entendus pour délimiter avec précision le territoire qui sera desservi par cette police autochtone», précise M. Larrivée en refusant d'apporter plus de précisions.

VOIR PAGE A 12: POLICE

Alain Chartrand

Le biologiste qui aime la chanson

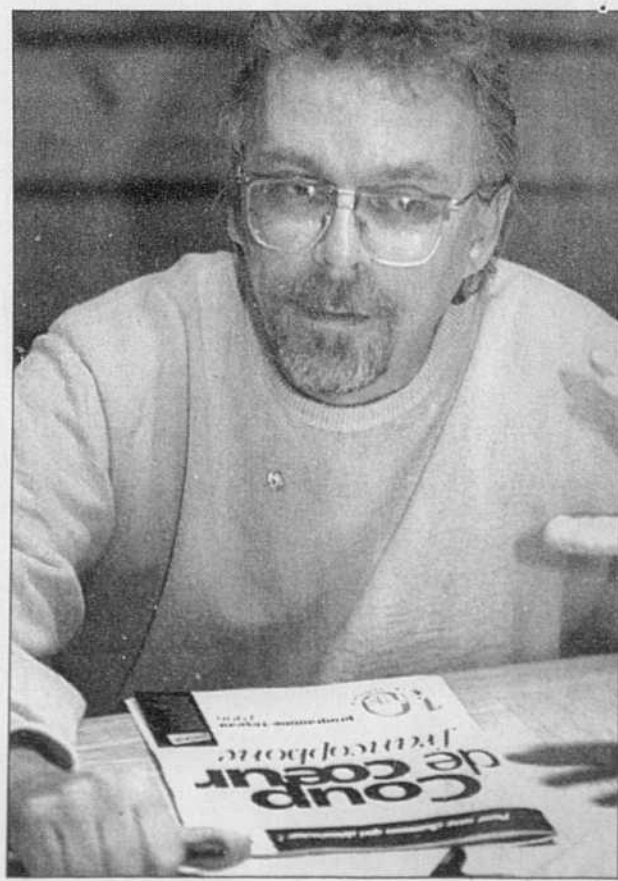
L'événement Coup de cœur francophone est devenu un réseau de festivals de chanson d'expression française qui s'étend à travers le Canada, les États-Unis et jusqu'en Europe, mais l'épicentre se trouve au même endroit qu'il y a dix ans: dans l'est de la ville. Et c'est encore et toujours Alain Chartrand qui «tient le fort».

SYLVAIN CORMIER

Il était une fois dans l'Est une brasserie. La brasserie Lasalle, rue Ontario. On est en 1987. C'est le lieu de convergence (ou d'échouage, selon l'heure) de la bande à CIBL, la radio communautaire de l'Est, mais aussi de la bande à Chansons d'aujourd'hui, une modeste mais vaillante revue d'amants fous de la chanson française. Les uns et les autres étant parfois les mêmes. C'est autour d'une table de la brasserie Lasalle, remplie de bocks par la magie ancestrale d'un grand geste circulaire, que le Coup de cœur francophone a surgi.

«C'est né d'une discussion entre Pierre Larivière

re, agent culturel de la Maison de la culture [et actuel directeur du Coup de cœur], et Laurent Legault, qui était à l'époque coordonnateur de Chansons d'aujourd'hui. C'est Pierre qui a approché Chansons d'aujourd'hui pour mettre sur pied un événement de chanson dans l'Est.» C'est Alain Chartrand qui raconte. Rédac'teur actuel de Chansons (le nom raccourci de la revue), coordonnateur national du réseau des Coups de cœur francophones, qui comprend dix-sept festivals de chanson tenus à peu près simultanément ces jours-ci en autant de villes du Canada, des États-Unis et d'Europe, programmeur du pan montréalais, il est là lui aussi depuis le dé-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Alain Chartrand, l'âme du Coup de cœur francophone.

MÉTÉO

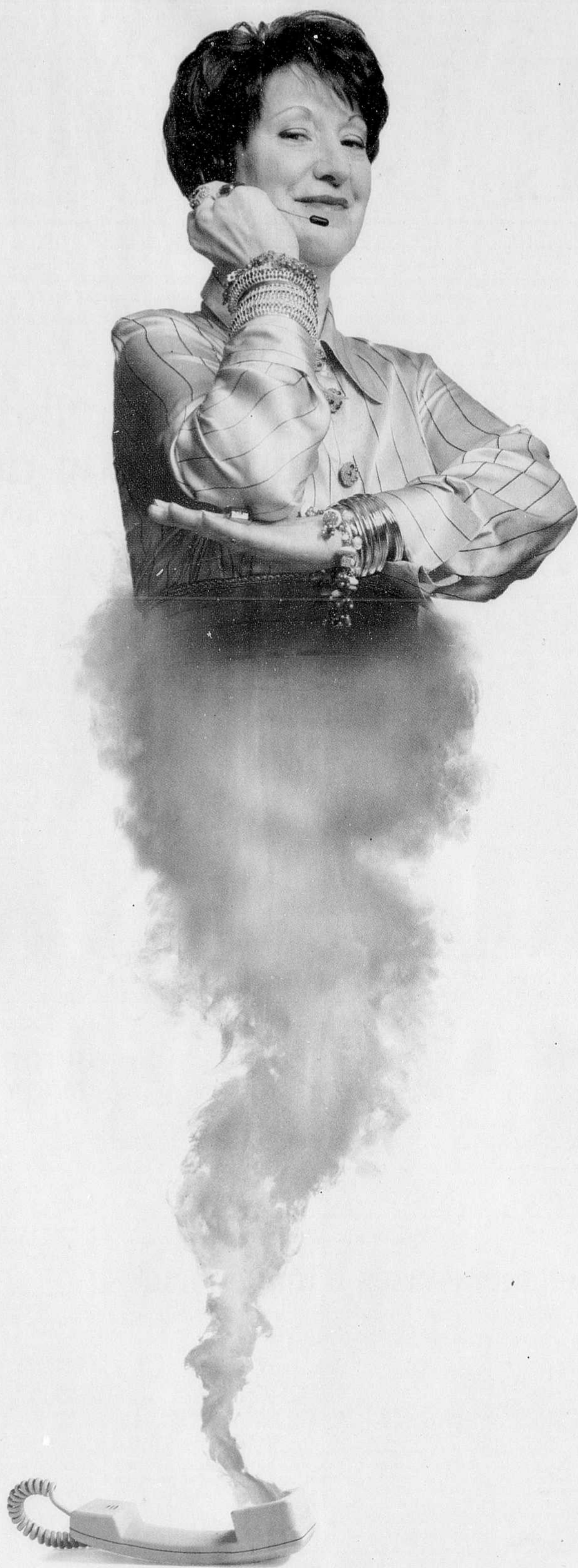


Montréal	Québec
Pluie abondante samedi. Nuageux dimanche.	Pluie samedi. Ciel variable dimanche.
Max: 15 Min: 3	Détails, page C 4

INDEX

Agenda..... B 13	Idées..... A 11
Annonces..... C 10	Livres..... D 1
Les Arts..... B 1	Le monde..... C 6
Avis publics... C 9	Les sports... C 12
Bourse..... C 8	Montréal..... A 3
Économie..... C 1	Mots croisés C 11
Éditorial..... A 10	Politique..... A 8





Il faut du génie pour être partout à la fois.

Bonjour interurbain Bell, puis-je vous aider ? Voici Irma Montreuil, téléphoniste.

Bien qu'elle travaille ici, elle vous répond, que vous appeliez d'Italie ou du Chili.

De plus de 120 pays, vous pouvez joindre un de nos 557 téléphonistes du Québec.

En plus de vous éviter les problèmes de langue, ils vont remuer ciel et terre pour que vos appels arrivent à bon port. Les téléphonistes de Bell, partout, tout le temps, tout de suite. Bref, si vous pensiez que la télétransportation, c'était de la fiction...



Bell

du génie et des gens™

ROGER ROY
Horloger bijoutier
935, La Gauchetière Ouest
Montréal H3B 2M9
Siège social du CN
☎ 514.861.4489

Zodiac
SWISS 1982
La montre sport
par excellence

LE DEVOIR

MONTREAL

LES MUST D'ANALEKTA CHEZ
ARCHAMBAULT
LA PLUS GRANDE MAISON DE MUSIQUE ET LIVRES AU QUÉBEC
CONCOURS EN MAGASIN

CONTRASTES

Le guichet des coupables

*Le remorquage automatique des automobiles
peut parfois ressembler à une entreprise d'extorsion*

La rue Hunter est une rue qui porte bien son nom. Pourquoi donc? Parce qu'en lingua franca, la rue Hunter devient la rue du Chasseur. Et alors? C'est dans cette rue qu'est située la fourrière où sont rassemblés les véhicules remorqués par les chasseurs de primes du parking.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La rue Hunter est au sud de la rue Notre-Dame. Au sud du Notre-Dame des antiquaires, soit dans le quartier Saint-Henri. C'est donc en cet endroit, qui la nuit venue est un *no man's land*, qu'on a implanté une fourrière où tout est fait pour produire du malaise. Pour vous mettre mal à l'aise. Pour vous culpabiliser.

La fourrière, c'est un lieu ceinturé de grillage. Le grillage gris et non le grillage vert. C'est aussi une guérite et une grosse baraque. Et ce sont également des vigiles. Des vigiles d'ailleurs assez costauds. C'est surtout ce guichet où l'on a érigé une vitre vous séparant de celui qui s'empare de vos 60 \$ et plus, sans fournir d'explications. Et surtout n'allez pas en demander, des explications, parce que vous êtes obligatoirement... coupable. Bonjour l'ambiance!

Pour mettre la main sur vos 60 \$, pour s'en saisir, il faut évidemment qu'il y ait eu, comment dire? Un préalable.

Admettons un instant que nous soyons boulevard René-Lévesque. Il faut tout d'abord signaler le soin, on n'osera pas dire extrême, avec lequel on a confectionné la matérialisation du boulevard en question. Il y a des lignes continues, des lignes en pointillés, toutes sortes de lignes. Il y a même absence de ligne. En un mot comme en mille, c'est à n'y rien comprendre. Passons.

À l'angle de la rue De Bleury et du boulevard René-Lévesque, il y a un terrain de stationnement. En fait, il y a deux stationnements contigus auxquels on accède par la rue De Bleury. Le moins que l'on puisse dire, c'est que là comme ailleurs les balises régissant le stationnement, lorsqu'il n'y a plus d'employé le soir, ne sont pas claires. Ce qui nous amène à la mésaventure vécue en cet endroit par Jacques Bouchard, président de Groupe Multimédia Canada.

Il est arrivé à M. Bouchard ce qui arrive à tous ceux et celles qui garent leur auto le soir. C'est-à-dire? N'ayant pas acheté un billet à la machine automatique, l'automobile, en fait il s'agissait de l'automobile louée par des clients belges, a été transportée à la fourrière.

Avant de poursuivre, il faut signaler que si le cas de M. Bouchard est un cas «plus» que particulier c'est qu'il a composé un rapport détaillé sur son expérience. Un rapport effectué selon les règles de l'art. Un rapport de 26 pages comprenant un exposé écrit, des annexes, ainsi qu'un dossier de

presse. Un rapport qui... Écoutons M. Bouchard.

«Devant la guérite du terrain A, soit celle de Stationnement élégant, un poteau planté dans un bloc de ciment supporte une distributrice automatique jaune et blanc (qui n'accepte que les pièces de 1 \$) placée entre deux affiches. Celle du haut mesure 122 cm X 46 cm, soit 0,5612 m². Les caractères utilisés s'amenuisent progressivement vers le bas, au point que le texte en est très difficile à lire et partiellement caché par la distributrice automatique. Il faut se hausser sur la pointe des pieds pour déchiffrer à l'aide d'une lampe de poche. Évidemment, il s'agit d'un avertissement à l'usager... Il faut noter que cette affiche ne mentionne pas le nom et le numéro de téléphone de la compagnie de remorquage.»

Pour ce qui est de l'entrée de l'autre parking, baptisons-le parking B, c'est tout simple: il n'y a pas d'affiche similaire à celle de Stationnement élégant. «Toutefois, a précisé M. Bouchard, il y en a une qui est fixée à la devanture de la guérite B, mais qui est partiellement cachée par le poteau supportant la distributrice automatique et une affiche rouge et blanc semblable à celle de la guérite A. On ne s'est pas donné la peine de changer le numéro de téléphone qui diffère de celui indiqué sur les autres affiches de Remorquage montrealais à vos frais. Ajoutons qu'on ne trouve nulle part d'avis de rappel (Avez-vous payé votre stationnement et placé votre billet bien en vue sur votre tableau de bord? Merci) comme il s'en trouve dans certains terrains de stationnement dont les propriétaires ou les occupants sont plus civilisés.»

Or, tout un chacun doit d'ailleurs s'en douter, il y a des règles qui balaient à tout le moins le travail d'information que doivent réaliser les patrons de ces terrains de stationnement. Si on met le bipède dans l'obligation de déboursier 60 \$ et plus pour récupérer son véhicule, comment se fait-il que l'on ne mette pas les propriétaires de ces parkings dans l'obligation d'informer correctement les consommateurs?

D'autant que, ces stationnements, où sont-ils situés? A deux pas du Palais des congrès. Et alors? Et alors! Le Palais en question est davantage fréquenté par des étrangers à Montréal que par les autochtones qui sont naturellement plus au fait des vicissitudes inhérentes au parking ou stationnement, au parcomètre ou parcmètre. C'est dit.

Et ce règlement, qu'est-ce qu'il dit? Que tout parking «doit être pourvu à chacun de ses accès d'un panneau entièrement visible de la voie publique,



Une zone de stationnement située non loin du Palais des congrès.

JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

d'une superficie d'au moins 0,50 m². Ce panneau doit indiquer, au moyen de lettres et de chiffres lisibles de la voie publique, que les véhicules en stationnement non autorisé seront remorqués aux frais de leur propriétaire, le nom de l'entreprise chargée du remorquage, ainsi qu'un numéro de téléphone», permettant de connaître l'adresse exacte de la fourrière.

En clair, les affiches en question ne respectent pas les obligations qui sont faites aux propriétaires. Qui plus est, le soir, certains des projecteurs qui doivent éclairer sont souvent éteints. Bref, ça sent l'embrouille.

Conclusion? Voici un extrait de la lettre que M. Bouchard a envoyée au Maire Bourque: «Le remorquage automatique des véhicules en pareilles cir-

constances est non seulement une mesure excessive, compte tenu de l'infraction, mais un procédé qui s'apparente à une entreprise d'extorsion opérant avec la complicité de votre administration, puisqu'elle semble incapable de réagir en appliquant vigoureusement une réglementation déjà existante qui, de toute évidence, a besoin d'être révisée et améliorée.»

EN BREF

À la conquête de Pointe-aux-Trembles

(PC) — Les trois principaux partis ont maintenant choisi leur candidat en vue de l'élection complémentaire qui se déroulera le 9 décembre dans la circonscription provinciale de Pointe-aux-Trembles. L'Action démocratique a choisi Jacques Hébert pour porter les couleurs du parti. M. Hébert est membre fondateur de l'ADQ et en est le directeur général depuis le mois de mars 1995. Le Parti libéral a choisi Bernard Lauzon, âgé de 46 ans, un gestionnaire à l'emploi de la Ville de Montréal depuis 28 ans. Le Parti québécois a choisi sa candidate en la personne de Nicole Léger, la fille de l'ancien ministre péquiste Marcel Léger, aujourd'hui décédé. Mme Léger, âgée de 41 ans, est enseignante de profession. Les déclarations de candidature peuvent être enregistrées jusqu'au 23 novembre auprès du Directeur général des élections du Québec. Des tiers partis ou des candidats indépendants pourraient donc entrer dans la course. L'élection complémentaire dans Pointe-aux-Trembles a été rendue nécessaire par le départ du député péquiste Michel Bourdon pour des raisons de santé, le 18 juin dernier.

El Tomi plaide coupable

(Le Devoir) — Mamhoud El Tomi, ce père de famille qui avait poignardé à mort son épouse et trois de ses filles, a plaidé coupable hier à quatre accusations de meurtre non prémédité et à deux accusations de tentative de meurtre. Il a été condamné à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 18 ans. Désespéré, aux prises avec des problèmes financiers, M. El Tomi, 52 ans, avait attaqué son épouse et ses cinq filles à coups de marteau et de couteau le 26 janvier dernier. Deux de ses enfants ont miraculeusement survécu à l'agression.

Des cargos de «vino novello»

(PC) — La popularité des vins nouveaux auprès des Québécois a incité la Société des alcools (SAQ) à en importer cette année une quantité record. La SAQ mettra donc en vente, le 21 novembre, pas moins de 36 000 caisses de vins nouveaux, alors que 30 000 caisses avaient été importées l'an dernier. Déjà, un bateau transportant le «vino novello» a accosté au port de Montréal. Un autre navire est attendu aujourd'hui.

TOULCH
OPTOMÉTRISTES

Des
lunettes
pour
être
vu.

4129, rue Saint-Denis
Montréal
849-0559

4021, Saint-Laurent
Montréal
849-1433

1327, Greene
Westmount
937-0446

OLIVER PEOPLES

PAUL SMITH
SPECTACLES

Louis George Design

Vente

Économisez jusqu'à 50% et plus
du prix régulier

- meubles rembourrés
- meubles d'appoint
- meubles pour salle à manger et chambre à coucher
- lampes
- reproductions et accessoires décoratifs

OUVERT LE DIMANCHE
de 12h à 17h
842-7711 poste 294 au 347



1307, Sainte-Catherine ouest, 5e étage

OGILVY

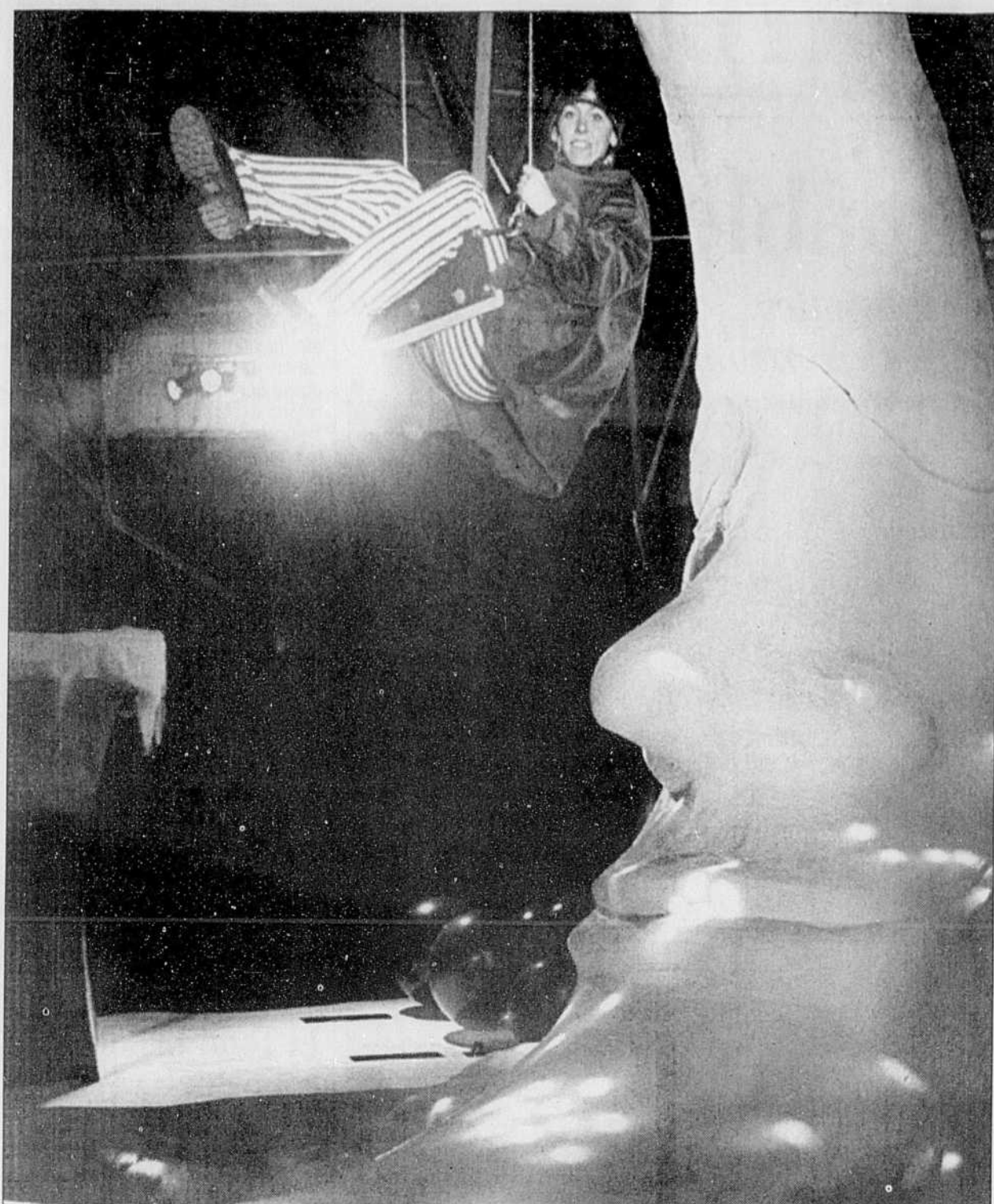
Ave Maria
Conférence sur l'évolution et la pertinence d'un thème iconographique
avec Louis Brillant, architecte diplômé de l'Université McGill
Date : Lundi 9 décembre 1996 de 20h à 21h30
Coût : 12\$

Découvrir et libérer son désir
Atelier d'exploration sur le désir profond qui anime nos vies
avec Benoît Garceau et Micheline Beaulne de l'Université St-Paul
Dates: Samedi et dimanche 16 et 17 novembre de 9h à 16h
Coût: 45\$

Pour information et inscription, (514) 524-3561 poste 400.
Centre St-Pierre, 1212, rue Panet, Montréal (Métro Beaudry).

• MONTRÉAL •

Décrocher la lune



OBNUBLÉE par *La Voce della Luna*, Michèle Fournier a décroché, pendant qu'il s'était assoupi, l'astre qui éclaire la nuit. Aux ateliers du père Noël (le vrai, bien sûr), Michèle et une soixantaine de lutins inventent des chars en prévision du défilé annuel qui aura lieu samedi prochain. La fée des Étoiles se balancera ce jour-là au bout du croissant de lune.

JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Le parti du maire Bourque

La liste des contrats attribués à des donateurs s'allonge

Huit autres entreprises ont bénéficié de contrats totalisant plus de 25 millions de dollars en deux ans

Pour une deuxième année, le Directeur général des élections du Québec émet des constats d'infraction à la loi électorale contre le parti qui a mené Pierre Bourque à l'hôtel de ville de Montréal. Parmi les donateurs supposément illégaux de Vision Montréal, on compte huit entreprises qui bénéficient toutes de contrats totalisant plus de 25 millions de dollars pour les deux dernières années.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La liste des entreprises qui auraient illégalement contribué en 1995 au financement du parti du maire Pierre Bourque, Vision Montréal, et qui, par ailleurs, ont obtenu des contrats de la Ville de Montréal, s'allonge.

Vinac Construction inc. et les Entreprises Cloutier et Gagnon ltée sont poursuivies par le Directeur général des élections du Québec (DGE) pour avoir supposément contrevenu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il est interdit aux personnes morales de faire des dons aux partis politiques.

Malgré cela, Vinac Constructions aurait sciemment fait une contribution de 1800 \$ à la caisse de Vision Montréal dans le cadre d'un tournoi de golf que la formation de Pierre Bourque a organisé à Terrebonne en mai 1995. Cette même compagnie a signé des contrats totalisant 1,9 million au cours des deux dernières années avec la plus importante municipalité du Québec.

Quant aux Entreprises Cloutier et Gagnon ltée, qui auraient donné 750 \$ à Vision Montréal selon l'enquête du DGE, elles ont reçu 359 000 \$ en 1995 pour des travaux effectués à la bibliothèque centrale de Montréal en 1993 et 1994.

À la Ville de Montréal, on insiste toutefois pour souligner que ces deux entreprises, en plus des six autres qui se retrouvent dans la même situation (Tecsult, Rebutis solides canadiens, Bouthillette Parizeau et associés, Lafarge Groupe Matériaux de construction et Pellemont), ont toutes obtenu des contrats fort lucratifs sous la précédente administration.

Chose certaine, les 128 poursuites déposées mercredi par le DGE contre

Vision Montréal, son représentant officiel, des donateurs et des solliciteurs, donnent aux liens qu'entretient la Ville de Montréal avec certaines entreprises un éclairage nouveau.

D'autant plus que le maire Pierre Bourque a évoqué l'idée jeudi que le gouvernement devrait peut-être se pencher sur des modifications à apporter à la loi électorale pour notamment permettre aux entreprises de financer les partis politiques. Ce sou-

hait a fait bondir le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, qui voit d'un mauvais œil un retour en arrière dans le financement des formations politiques.

M. Côté a toutefois noté au *Devoir* qu'il faudrait peut-être revoir le remboursement prévu lorsque les accusés reconnaissent leur culpabilité. Actuellement, si le parti Vision Montréal se dit coupable, il devra rembourser 45 000 \$ (3000 \$ l'étant déjà) à ses différents donateurs. Ainsi, raconte M. Côté, des entreprises font des contributions illégales, profitent d'activités politiques comme un tournoi de golf et reçoivent par la suite le remboursement. «Cet argent pourrait être versé à des organismes de bienfaisance ou au fonds consolidé de la province», suggère-t-il.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Ville soutient que certaines entreprises ont reçu des contrats sous l'ancienne administration.

DOLORE

vous présente sa nouvelle collection Automne-Hiver 96-97

- GIGUE
- CP COMPANY
- TOMBOLINI DONNA
- ROUGE À LÈVRES
- ARMAND BASI
- TOMBOLINI

277, av. Laurier O. • 270-6154
413, St-Jacques O. • 844-9125
Centre de Commerce Mondial

Dr. Robert Prescott & Associés (Omnipraticiens)

Liposuction (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

• Collagène • Varices • Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1H4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

Pour des meubles qui sortent de l'ordinaire...

La galerie Art Select Inc.

MAINTENANT OUVERT LE DIMANCHE DE 12h À 17h
FERMÉ LES LUNDI ET MARDI

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2
Tél.: (514) 273-7088

DE LA BASE AU SOMMET

"Apprendre, c'est construire des bases solides pour faire face aux défis de demain."

- Kathy Funamoto, enseignante

Examens d'entrée
De la maternelle à la 4e année De la 5e à la 11e année
Sur rendez-vous Samedi le 23 novembre 1996
À partir de janvier 1997 8h à 12h45

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Sylvie Bastien-Doss, directrice des admissions
Téléphone: 931-9481 - Télécopieur: 931-6118
Adresse électronique: admissions@selwyn.ca - Site internet: www.selwyn.ca

SELWYN HOUSE
95 Chemin Côte St-Antoine, Westmount, Québec, H3Y 2H8
no de permis 749789 et 749624

30% DE RÉDUCTION

Selection de Vêtements Italiens de Haute gamme

- Manteaux
- Habits
- Vestons sport
- Pantalons
- Chandails
- Imperméables doublés

Modification sur place.

CA VAUT LE DÉTOUR D'ADOPTER GIANTONIO
MAÎTRE-TAILLEUR ITALIEN À VOTRE SERVICE DEPUIS 1959
7396 ST-HUBERT, MTL • 271-5771
Ouvert le dimanche de 12h à 17h

LYNE L'ESPÉRANCE...

venez découvrir sa passion pour

LA MODE

25% de rabais sur MARCHANDISES SÉLECTIONNÉES

Collections des fêtes et vêtements de croisière

Maintenant deux boutiques pour vous

Boutique LYNE L'ESPÉRANCE
1402, rue Beaubien Est (angle Garnier) Tél.: 278-4292

LYNE L'ESPÉRANCE... L'autre Boutique
6551, rue Beaubien (angle Langevin) Tél.: 253-0731

• LES ACTUALITÉS •

Programme des centrales hydroélectriques privées

De faux projets pour toucher de vrais millions

Deux hommes d'affaires ont récemment été condamnés pour avoir organisé une gigantesque arnaque

La vague des petites centrales privées était perçue comme une telle «mine d'or» dans certains milieux financiers, en 1992 et 1993, que des hommes d'affaires montréalais ont été jusqu'à monter une «arnaque» reposant sur 12 faux projets de petites centrales, éparpillés dans six pays autres que le Canada. Ce faux programme international de petites centrales était présument parrainé et financé par la Banque mondiale!

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux hommes d'affaires travaillant avec le promoteur Peter Kuczer ont été condamnés l'an dernier et cet été par les tribunaux québécois pour avoir fabriqué de faux documents, dont certains de la Banque mondiale. Ils ont aussi fraudé une firme montréalaise d'une somme de 10 millions en plus d'avoir préparé l'émission éventuelle d'une émission d'actions de plus de huit millions pour financer un programme bidon de petites centrales privées à l'échelle internationale.

Robert Harrison, un ancien président du Board of Trade de Montréal, a plaidé coupable en 1995 à une partie des 25 chefs d'accusations portés contre lui en rapport avec cette affaire. Il a échappé de trois mois de prison. Son collègue Jeffrey Mayes a été reconnu coupable à toutes les accusations, le 20 juin dernier. Il a porté en appel, le 13 août, ce verdict qui lui impose un mois de prison.

Le jugement rendu dans ce dernier cas par le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, relève l'existence de deux lettres du promoteur Peter Kuczer au dossier de ce que le magistrat qualifie lui-même d'«arnaque». Kuczer a aussi participé à des rencontres avec la victime de cette arnaque, l'homme d'affaires Norman Wray, et la société NEW Total Group Inc, qui a perdu 10 millions de dollars en échange d'un projet inexistant, constitué d'une série de faux d'une audace surprenante.

Kuczer a été invité à témoigner la semaine dernière par la Commission Doyon sur l'achat d'électricité par Hydro-

Québec auprès de promoteurs privés. Kuczer a annoncé qu'il contestera l'ordre de témoigner. Il s'est aussi opposé, à Miami et à Montréal, à la divulgation de transcriptions et d'enregistrements effectués à son insu par des agents secrets des Douanes américaines, que la Commission Doyon veut examiner.

La Presse divulgue depuis deux jours une partie de ces transcriptions, obtenues à Miami. Ces transcriptions confirment le contenu d'un document mis en preuve la semaine dernière devant la commission. Kuczer s'y déclare capable de blanchir de l'argent venant présumément du trafic de la drogue dans des projets québécois de petites centrales. Ce programme hydroquébécois, disait-il, est une véritable «mine d'or» pour les investisseurs: chèque mensuel et profits garantis! Il affirme aussi compter sur un banquier capable de blanchir cinq millions par année à Montréal ainsi que sur trois personnes «qui travaillent... en qui j'ai toute confiance».

Kuczer a été acquitté des accusations de blanchiment d'argent portées contre lui aux États-Unis en échange d'un plaidoyer de culpabilité à une accusation technique d'évasion fiscale. Il aurait convenu de collaborer avec la police dans une enquête impliquant Harrison, Mayes et un certain Pari Montanaro dans une entente dont le contenu est secret.

Kuczer s'est impliqué dans des dossiers de petites centrales québécoises par l'entremise de la société Hydro P-1 et PEMIK. Ses deux compagnies ont fait faillite et leurs actifs sont gérés par Cascades, qui rembourse depuis la banque Barclay's.

Selon le dossier des poursuites intentées contre Harrison et Mayes dans l'affaire du programme international de petites centrales, c'est la société Camlyn qui servira de véhicule dans l'arnaque dirigée contre Wray et New Total.

«Au début de 1991, écrit le juge Bonin, Jeffrey Mayes ren-

contre Robert Kuczer [il s'agit plutôt de Peter Kuczer d'après le reste du jugement] par l'entremise de Robert Harrison. Le dénommé Kuczer, personnage énigmatique et dont le rôle est trouble dans la présente affaire, prête un local à Harrison et Mayes au siège social de sa compagnie, soit au numéro 261, rue Saint-Sacrement à Montréal. En juillet 1991, Harrison et Mayes déménagent à cet endroit et occupent tous les deux ensemble un bureau dans l'édifice», situé exactement en face du Devoir à l'époque...

Mayes est alors engagé pour assurer la promotion d'un éventuel fonds mutuel et Kuczer lui promet 5000 \$ par mois. Il ne touchera qu'une fois cette somme.

Le fonds portera le nom de PE-MIK, une contraction des noms de Peter et Michael Kuczer.

Devant le peu de succès de cette première entreprise, on prépare une société en commandite Hydr-Eau Enrg, qui entend réaliser des études sur les besoins mondiaux en énergie et sur les sites les plus prometteurs au développement de centrales privées. L'objectif: vendre pour cinq millions de dollars de parts. Les investisseurs ne versaient que le tiers de la mise, le reste étant prêté par la société Pouvoirs électrique mondial d'Investissements K.

Le projet avait été embelli par des lettres de la Banque mondiale, fabriquées rue Saint-Sacrement, et de documents émanant aussi de firmes d'avocats et de chercheurs américains. Une quarantaine d'investisseurs d'ici sont passés à deux doigts de se faire arnaquer car, au lieu de déposer les fonds promis au moment du closing, les prétendus promoteurs de Pouvoir électrique se sont contentés de présenter un paiement d'honoraires à la firme Argyl, du Connecticut. Argyl, qui existe vraiment, avait présumément réalisé la fameuse étude d'une valeur de quatre millions! L'argent n'ayant pas été versé par Pouvoir élec-

trique, comme prévu au Prospectus, les avocats ont empêché la clôture du financement et sauvé les investisseurs in extremis.

Mais les promoteurs déboutés ne se découragent pas pour autant. Ils trouvent en janvier 1993 un nouveau pigeon, soit le financier Norman Wray, qui est tellement emballé par les 12 projets internationaux, dont les sites auraient même été acquis par la Banque mondiale, qu'il signe un échange d'actions avec Pouvoir électrique sans avoir tout vérifié. Kuczer participe alors à une réunion avec Harrison et Mayes. Ils y affirment que Camlyn possède 100 % des actions de Pouvoir électrique mondial.

C'est cette dernière société qui aurait comme actif principal l'étude d'Argyl, qui vaudrait quatre millions parce qu'elle mettrait au jour la rentabilité potentielle des 12 centrales privées du programme international. On projette alors d'enrichir le projet en recourant à l'épargne privée au moyen d'une émission sur le marché boursier montréalais d'une valeur de huit millions.

Lors d'une perquisition effectuée aux bureaux de Kuczer en mai 1993, l'agent André Gaudreau, de la police de la CUM, a trouvé «une feuille avec l'en-tête de la compagnie Hydro P-1, dont le propriétaire est Peter Kuczer, [selon le registre des Institutions financières]. Sur cette feuille, il était indiqué que la compagnie Pouvoir électrique mondiale Investissements K appartenait à 100 % à la compagnie PE-MIK Enterprises, également de la propriété de M. Peter Kuczer». Toutes ces compagnies, ajoutait l'enquêteur, ont leur bureaux au 261, Saint-Sacrement.

Lorsque Wray découvrit le pot aux roses, on l'invitera à cesser ses démarches auprès de la police. Il a plutôt poussé l'affaire, qui a débouché sur la mise en accusation de Harrison et Mayes, qui vont quitter le bureau de Kuczer et ouvrir le leur, boulevard René-Lévesque, qu'ils vont occuper pendant un an. Cette complicité n'empêchera pas Mayes de plaider à son procès qu'il a été berné par Harrison dans l'affaire du programme international, ce que le juge Bonin n'a pas cru.

Aucune accusation n'a été portée dans cette affaire contre Kuczer, que visait notamment la perquisition autorisée le 12 mai 1993. C'est lui que les policiers voyaient alors comme le responsable de la fraude effectuée aux dépens de Wray et New Total Group.



LE DEVOIR

L'homme d'affaires Peter Kuczer percevait le programme des petites centrales comme une excellente occasion de gagner beaucoup d'argent.

EN BREF

L'épave du Boeing retrouvée

Lagos (AP) — Après 24 heures de recherches, l'épave du Boeing 727 nigérian qui avait disparu jeudi avec 141 personnes à bord a été retrouvée hier dans des marécages d'Imota, à 65 kilomètres au sud-est de Lagos. Il ne semble y avoir aucun survivant. D'après des sauveteurs qui ont aperçu l'avion d'hélicoptère, la dérive du Boeing est visible, émergeant de l'eau boueuse.

«D'après les informations dont je

dispose, il semble que l'avion a plongé dans le marais», a déclaré le ministre de l'Aviation civile Ita Udoch Oumeh.

L'avion, appartenant à la compagnie privée nigériane ADC, assurait la liaison entre Port Harcourt, dans le sud du Nigéria, et la capitale Lagos, avec 132 passagers, dont six Britanniques, et neuf membres d'équipage. Selon certaines informations non confirmées, le pilote de l'avion avait signalé à la tour qu'il s'apprêtait à effectuer un atterrissage d'urgence.



À TOUS
LES MEMBRES DES TCA
À TRAVERS LE PAYS
RIPOSTER POUR BÂTIR
NOTRE AVENIR

Le 18 octobre dernier, des délégués TCA provenant des quatre coins du pays se sont rassemblés et, après qu'on leur ait expliqué quel était l'enjeu de la grève chez GM et qu'on ait tenu un débat animé, ils ont voté presque à l'unanimité pour accorder un appui financier additionnel aux travailleurs de General Motors et pour faire en sorte que le fonds de grève demeure vigoureux pour tous les membres des TCA.

L'importance de la diversité au sein de notre syndicat n'a jamais été aussi manifeste: tous les délégués parlaient un même langage de solidarité. L'appui s'est réellement manifesté sur une base nationale: il provenait de tous les secteurs de l'économie canadienne et de toutes les régions. Notre syndicat faisait face à une crise potentielle, mais grâce au fait que les membres étaient prêts à lutter et à être solidaires, nous en sommes sortis plus forts. Si on ajoute à cela l'occupation de l'usine de fabrication de GM

deux jours plus tôt, nous pouvons dire que cela constitue l'un des moments desquels nous tirons le plus de fierté.

Cette décision a été le catalyseur grâce auquel nous avons obtenu un règlement chez GM, et elle deviendra l'une des décisions les plus importantes de l'histoire de notre syndicat. Au nom de l'ensemble de notre syndicat, en particulier au nom des travailleuses et des travailleurs de GM et de leurs familles, nous souhaitons remercier tous nos membres pour leur solidarité et leur appui.

Solidairement,

Basil "Buz" Hargrove

BUZZ HARGROVE
Président national

Jim O'Neil

JIM O'NEIL
Secrétaire-trésorier nationalCAW TCA
CANADA

L'ÂME DÉARMÉE

Essai sur le déclin de la culture générale

332 pages, 15,70 \$

Allan Bloom

L'UNIVERSITÉ: est-il possible en un mot de faire lever plus de prestiges? Il s'agit bien du centre de l'Occident, parce que l'Université est le cœur des démocraties. Allan Bloom balaie ces prestiges, ces mirages: narcissisme, nihilisme, relativisme paralysant, «créativité» stérile. Fait-il le procès de l'Amérique? Il l'aime, mais craint pour son avenir, et pour le nôtre. Fait-il le procès de la jeunesse?

«Je le prédis, le livre d'Allan Bloom sera violemment attaqué. Et en vérité, il le mérite, puisque c'est le destin de tous les livres importants. C'est de manière exceptionnelle un diagnostic captivant, puissant et passionné des changements culturels qui se sont produits au cours des dernières décades — des deux dernières en particulier — dans la civilisation occidentale, et dans ces changements, nombre d'entre eux touchent la politique et la morale.

«Beaucoup de ceux qui liront ce livre s'en indigneront, mais il ne laissera personne indifférent.»

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec)

H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Notre nouvelle adresse

1050 ave. Laurier Ouest

...toute une amélioration!

Tilley Endurables

Pas ce qu'il y a de plus sexy...

mais deux

sous-vêtements suffiront

pour vos voyages aux

quatre coins du monde!

LES SOUS-VÊTEMENTS DE VOYAGE TILLEY: ils se lavent en un clin d'oeil, sèchent rapidement et résistent aux taches; ils sont confortables et n'irritent ni ne serrent jamais; ils sont confectionnés de tissu léger et durable qui absorbe la transpiration. Blanc. Dames de TP à TTTG 17 \$. Hommes de P à TTTG 19 \$.

TILLEY ENDURABLES

1050 ave. Laurier Ouest 272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT

EN COMPOSANT LE

1-800-465-4249

MA TÊTE VEUT MA PEAU

Humour et sagesse dans le rétablissement

Dr Ron B. a patiemment fait la cueillette de 526 dictons et slogans entendus lors des réunions des AA. Il désire partager avec vous sa collection de «perles de sagesse». 176 pages — 9,95 \$

HAZELDEN

SCIENCES ET CULTURE

UN 2^e BOL DE BOUILLON DE POULET POUR L'ÂME

(CHICKEN SOUP FOR THE SOUL)

Jack CANFIELD et Mark Victor HANSEN

80 histoires, autour des thèmes suivants,

qui réchauffent le cœur et remontent le moral:

- L'amour • L'art d'être parent • Vivre son rêve
- La mort et les mourants • Une question d'attitude
- L'apprentissage et l'enseignement
- Savoir vaincre les obstacles • Sagesse électorale

304 pages — 19,95 \$

Déjà vendu
à plus de
2 millions
d'exemplaires



En vente dans toute bonne librairie



SCIENCES ET CULTURE

• LES ACTUALITÉS •

Un Fonds de reconversion

La FTQ veut juguler les pertes d'emplois dans le secteur de la défense

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Dans un mémoire remis à un comité parlementaire canadien sur le développement technologique, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) réclame pour le Québec sa «*juste part*» des retombées liées aux industries de la défense et réclame des «*mesures énergiques*» pour éviter la perte d'emplois.

La FTQ suggère deux avenues pour empêcher de nouvelles disparitions d'emplois dans le secteur de la défense: la création d'un Fonds de reconversion (et de diversification) des entreprises de défense situées au Québec — secteur qui a vu disparaître 18 000 emplois en dix ans; et la formation d'une table de concertation «*spécifique au secteur militaire*».

La centrale syndicale indique quatre volets à respecter pour le Fonds de reconversion, auquel elle n'écartera pas l'idée d'associer son Fonds de solidarité: information à fournir sur le marché de la défense (veille technologique); financement d'études de faisabilité et de marché pour des projets d'aide technique; soutien à des activités de recherche-développement et, finalement, aide au rééquipement des usines (ou divisions d'entreprises) entrant dans ces projets de reconversion.

Le mémoire rédigé avec l'aide du professeur Yves Bélanger, de l'UQAM, sera défendu à une date indéterminée, le comité ayant reporté les séances qu'il devait tenir en octobre. Un chapitre porte sur la région de Montréal, où se trouvent 82 des 100 fournisseurs les plus actifs en matière de défense. On y demande notamment que soit «*maintenue dans son intégralité la mission actuelle de la base de Longue-Pointe*», dans l'est de Montréal. À Longue-Pointe, on fait présentement l'entretien de véhicules militaires qui reviennent de mission (partout ailleurs au pays, ce service d'entretien a été privatisé).

Un secteur en déclin

Deux causes principales expliquent la courbe descendante du secteur dont se préoccupe la FTQ: baisse des dépenses militaires — le budget canadien pour la Défense est de 10,5 milliards en 1996-97, il a déjà dépassé la barre des 12 milliards — et la hausse des achats à l'extérieur; depuis que le ministère de la Défense a abandonné en 1995 sa politique d'achats «canadiens», ce qui force les sociétés à concurrencer des entreprises non canadiennes.

Dans le dernier numéro de son journal (*Le Monde ouvrier*), la FTQ cite le secrétaire général Henri Massé sur les raisons qui expliquent l'intérêt porté à ce secteur: on y fait appel à «*des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés dans des secteurs de haute technologie*».

La CSN fait partie, avec la FTQ, d'un groupe que coordonne Yves Bélanger, le GRIM (Groupe de recherche sur l'industrie militaire). Cette centrale a aussi des syndicats dans des entreprises dépendant en partie de carnets de commande de la Défense nationale.

Pour Yves Bélanger, il importe de dissiper une ambiguïté: «*Nos entreprises qui évoluent dans le marché de la défense produisent très peu d'armements. Elles fabriquent surtout des équipements secondaires qui sont assemblés sur des navires ou des avions...*»

Dans 16 entreprises de défense où sont présents des syndicats affiliés à la FTQ, on déplore, depuis 1990, la perte de 2573 emplois (les exceptions sont celles de Consoltech et de Bombardier/Canadair qui ont accru leur bassin d'emplois): les pertes d'emplois, entre 1990 et 1994, furent de 1480 chez Marconi, de 500 chez CAE, de 350 chez Vickers et de 360 chez Allied Signal. La centrale dit vouloir, par son intervention, en venir à de nouvelles applications pour les technologies déjà implantées dans ces usines.

MANIFESTATIONS ÉTUDIANTES



La tension a monté lorsque des manifestants ont ralenti la circulation sur certaines artères de Québec.

3000 étudiants devant l'Assemblée nationale

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Québec — Après avoir mécontenté les travailleurs et les clients du Casino de Montréal, jeudi, les étudiants s'en sont pris aux automobilistes de Québec, hier.

Environ 3000 étudiants ont manifesté pacifiquement devant l'Assemblée nationale en après-midi, mais la tension a monté de quelques crans vers la fin lorsqu'une bonne partie des manifestants, plusieurs centaines, ont entrepris de descendre l'avenue Dufferin vers la place d'Youville.

Sous une pluie fine, ils ont bloqué plusieurs intersections, ce qui n'a pas eu l'heur de plaire aux nombreux fonctionnaires et travailleurs qui voulaient commencer leur fin de semaine et rentrer chez eux.

Les autobus de l'heure de pointe se sont accumulés, plusieurs automobilistes ont perdu patience, mais il n'y a pas eu de véritable grabuge. Quelques étudiants ont fait balloter un autobus, mais cette initiative ne s'est pas généralisée.

Les organisateurs de la manifestation ont essayé à plusieurs reprises de ramener les troupes sur la colline parlementaire, mais leurs appels n'étaient pas entendus, perdus dans la clameur des tam-tam, des trompettes, des cris et des chants.

Ce n'est que lorsque les organisateurs ont fait savoir que l'escouade anti-émeute se préparait à intervenir qu'un lent mouvement de foule s'est dessiné en direction du Parlement.

Les étudiants protestaient contre toute hausse éventuelle des frais de scolarité à

l'université et toute imposition de frais semblables au niveau collégial.

«*Les étudiants ont de la misère, et on coupe de plus en plus dans les prêts et bourses*, a déploré un des organisateurs, Olivier Dussault, du cégep de Sainte-Foy. *Ce ne seront que les riches qui vont pouvoir étudier.*»

Un autre étudiant du cégep de Sainte-Foy, Nicholas Lefebvre-Legault, a soutenu qu'il n'était pas question de mettre fin au mouvement de grève dans les cégeps tant que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, n'aura pas clairement fait savoir qu'il n'est pas question de hausser les frais de scolarité. Les étudiants ont indiqué qu'ils n'avaient pas peur de devoir reprendre leur session, en dépit des mises en garde de Mme Marois.

Nicholas Lefebvre-Legault a déclaré que le Québec avait connu cinq grèves générales dans l'éducation et que personne n'avait perdu de session. «*Le gouvernement dit qu'il a un déficit à payer en deux ans, et il ferait reprendre une session à 90 000 étudiants?*», a-t-il lancé, avant de faire un geste montrant qu'il n'y croyait pas du tout.

Les étudiants se sont également montrés peu impressionnés par l'argument du gouvernement québécois, qui affirme que les frais de scolarité sont moins élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. Nicholas Lefebvre-Legault a répliqué que le Québec avait un retard à rattraper en ce qui a trait au taux de diplômés décernés.

Les manifestants d'hier provenaient de cégeps de la région de Québec, du Saguenay, de Montréal et de l'Abitibi.

Ils portaient des pancartes à l'ortho-

graphe parfois approximative ou avec des messages parfois enfantins, comme «*Bouchard le pas fort, Pauline la pas fine*».

Après avoir manifesté pendant une heure devant l'Assemblée nationale, ils ont formé une longue chaîne humaine pour encercler le bâtiment. C'est après qu'ils ont commencé à descendre dans les rues de la ville de Québec.



Des manifestants déguisés en Parizeau et Bouchard.

EN BREF

Menaces cybernétiques

(Le Devoir) — Une page en anglais violemment hostile au premier ministre québécois, Lucien Bouchard, et allant jusqu'à proférer des menaces de mort à son endroit, a été créée sur Internet. Le site, illustré d'une photo du premier ministre souriant, aurait reçu depuis lundi dernier, date de l'ouverture, 385 visites. La page Web s'intitulait *Je déteste Lucien Bouchard*. Selon la Presse canadienne, l'auteur de cette page serait un résident de l'Ontario. Devant le tollé suscité par cette démarche, la firme Information Gateway Services, un fournisseur de services sur Internet, a fermé le site, jugé «*off-fensant*».

Miss Canada plaide non-coupable

St. John's, T.-N. (PC) — Danielle House, Miss Canada International, a plaidé non-coupable hier à l'accusation d'avoir agressé une autre femme en lui donnant un coup de poing au visage. La jeune femme a brièvement comparu en cour provinciale, à St. John's, Terre-Neuve. La date de son procès a été fixée au 10 mars. L'étudiante en techniques infirmières, âgée de 20 ans, a été accusée à la suite d'une bataille avec une autre femme dans un bar de l'université Memorial, à Terre-Neuve, le 18 octobre. Selon la police, la victime se trouvait avec l'ex-petit ami de Danielle House. Elle a dû être traitée pour des blessures au visage et une dent ébréchée. L'accusation au criminel a empêché Danielle House de participer à un concours international en Jamaïque. Cependant, l'agent qui s'occupe de sa carrière de mannequin, Isabelle Fry, a affirmé que toute la publicité que lui a valu l'incident pourrait favoriser la carrière de sa cliente.

Airbus: la GRC presse la cour

(PC) — La GRC souhaite que la Cour fédérale du Canada décide si un haut gradé de la police suisse devrait être interrogé dans le cadre de la poursuite pour diffamation intentée par Brian Mulroney contre le gouvernement fédéral. Les avocats de la GRC s'opposent en effet à ce que les avocats de l'ancien premier ministre posent dix questions à Pascal Gossin, de la Police fédérale suisse. Une décision à ce sujet sera prise la semaine prochaine. Aucune date précise n'a été arrêtée hier. M. Mulroney a intenté une poursuite de 50 millions de dollars contre Ottawa et la GRC, soutenant que sa réputation avait souffert à cause de l'enquête dont il a fait l'objet, sous prétexte qu'il avait touché des commissions secrètes à la suite de la vente en 1988 de 34 appareils Airbus à Air Canada pour la somme de 1,8 milliard de dollars.

Le cyclone aurait fait 1000 morts

Hyderabad, Inde (Reuter) — Le bilan définitif du cyclone qui s'est abattu mercredi soir sur la côte sud-est de l'Inde, dans l'état d'Andhra Pradesh, pourrait dépasser le millier de morts, ont déclaré hier les autorités locales. Ce cyclone est le plus grave de ces dix dernières années dans la région, selon les autorités de l'état. La police fait état pour l'instant d'au moins 510 morts et de plusieurs milliers de blessés, mais le gouvernement se dit incapable de dénombrer rapidement le nombre de victimes «*en raison de l'inaccessibilité de nombreux endroits*». Le premier ministre d'Andhra Pradesh a demandé au chef du gouvernement fédéral de déclarer l'état de «*catastrophe nationale*».

COLLOQUE ANNUEL
de
UQCN
Éditeur du magazine
francvert

«Décider localement ET
penser globalement»
Déjeuner-causerie
«Rebuts et exclus»

Monsieur Normand Maurice
Président de CFER

Samedi 23 novembre 1996
de midi à 13h30

Université Laval
Pavillon La Laurentienne

Billet(s): gratuit pour les membres
25 \$ non membres

Visa, MasterCard et chèques sont acceptés

Réservation: (418) 648-2104

dimanche

Commission Mongrain

18h³⁰

L'emploi au Québec ne marche pas fort! L'État se traîne-t-il les pieds? L'entreprise privée a-t-elle les jambes coupées par la réglementation? Les travailleurs ont-ils les deux pieds dans la même bottine? Le ministre Bernard Landry sera là.

Hors-Circuit

Salé sucré

Une comédie mijotée par Ang Lee. Chef de cuisine chinoise réputé, le vieux Chu est aussi un chef de famille dérangé. Pour élever ses trois filles rebelles, quelle est la recette? Sûrement pas la baguette!

Ce soir

20h³⁰

Samedi C

Sylvie Guillem au travail

Il y a eu Nureyev. Il y a Sylvie Guillem. Elle révolutionne la danse sur les scènes de la planète. Virtuose du mouvement, elle donne peu d'entrevues. Voici un portrait saisi au vol.

20h³⁰

Télé-Québec
VOYEZ LOIN

Vive le monde... libre!

Voir la télé, les films, les événements que vous voulez, quand vous voulez. Obtenir toutes les informations sur n'importe quel sujet, n'importe quand. Travailler, magasiner ou effectuer vos transactions bien assis dans votre salon. Voir, entendre et parler à votre voisin de Longueuil ou de Tombouctou. Dire votre façon de penser, défendre votre point de vue, parcourir le monde et le changer. Avoir la plus entière liberté de communiquer avec qui vous voulez, où et quand vous voulez.

Ça s'appelle «autoroute électronique», «autoroute de l'information», «inforoute»... Tout le monde en parle, mais personne n'ose vous la montrer. Nous, on vous propose enfin de l'essayer. En mettant à votre disposition le plus important et le plus puissant réseau de câble et de fibre optique du Québec, Vidéotron inaugure dès maintenant l'**Inforoute Vidéotron**, la voie d'accès la plus rapide à un vaste choix de services de communication dont la télé, Internet, des banques d'information et, bientôt, la communication mobile, UBI, la téléphonie ainsi qu'un choix toujours plus vaste et plus souple de chaînes télé.

Alors que bien des entreprises promettent toutes sortes de routes et d'autoroutes comme si on était en pleine campagne électorale, Vidéotron décide d'en faire une réalité. Libre à vous d'en profiter.

Inforoute Vidéotron



Vidéotron
Vive le monde... libre!

Renseignements: 281-1711 ou 1 800 361-9350
<http://www.videotron.net>

LE DEVOIR

POLITIQUE

La partition de l'île de Montréal

Après Côte-Saint-Luc, le déluge?

Hampstead et Beaconsfield pourraient à leur tour adopter le principe d'un référendum municipal sur l'appartenance au Canada

Lundi dernier, lors d'une séance chargée d'émotion, le conseil municipal de Côte-Saint-Luc a adopté à l'unanimité une résolution prévoyant la tenue d'un référendum dans la ville afin de la maintenir au sein du Canada si le Québec fait sécession. Lundi soir prochain, le sujet sera à l'ordre du jour à Hampstead et possiblement à Beaconsfield. D'autres villes pourraient suivre. Cet appui implicite à la partition est-il une vague de fond ou une tempête dans un verre d'eau?

JEAN DION
LE DEVOIR

Anthony Housefather est conseiller municipal à Hampstead. Après-demain, il votera en faveur de la résolution que fait mousser le Comité québécois pour le Canada, un organisme dont le coprésident Jean Brière affirme qu'il compte 7000 membres et dont le but est de rallier toutes les municipalités qui «ont voté massivement pour le fédéralisme en 1995», et pas seulement celles qui comptent une majorité d'anglophones.

En substance, la motion demande au gouvernement fédéral, dans l'éventualité d'un troisième référendum sur la souveraineté du Québec, de tenir sa propre consultation pancanadienne «avec une question claire et juste». A

défaut d'un tel exercice, les villes qui adhèrent à la résolution demanderont à leurs citoyens de se prononcer sur leur appartenance au Canada.

«Je l'appuierai parce que 95 % des citoyens de Hampstead l'appuient aussi. Et j'espère que si un assez grand nombre de villes font de même, cela va forcer le gouvernement à y penser à deux fois avant de faire un autre référendum», dit M. Housefather, qui repousse l'argument voulant que la proposition soit une source inutile de discorde. «D'autres pas faits par des fédéralistes sont facteurs de division, comme la société distincte. Mais toutes ces initiatives sont importantes pour démontrer que les fédéralistes ne resteront plus muets comme ils l'ont été pendant deux années. Et la résolution n'empêche pas de favoriser d'autres solutions» à la

crise de l'unité nationale, note-t-il.

Le refus de Peter Trent

Car discorde il y a bel et bien. Peter Trent, maire de Westmount et président de la Conférence des maires de banlieue de la CUM, se dit radicalement opposé à un procédé qu'il juge «défaitiste». Et, souligne-t-il, la plupart des maires de l'île de Montréal, même anglophones, le rejettent de même.

Pour M. Trent, la résolution est d'abord *ultra vires*, nulle en droit parce qu'elle va au-delà des pouvoirs des municipalités. Mais elle est aussi «politiquement mauvaise. Déclarer que notre ville veut rester au Canada, on a déjà fait ça le 30 octobre. Au lieu de se parler entre nous [anglophones] et de se chicaner, il me semble que c'est pas mal plus positif d'aller parler aux francophones et de les convaincre que le fédéralisme est avantageux pour eux», déclare-t-il.

«Je comprends très bien la frustration des anglophones, tient-il à ajouter. Leurs enfants s'en vont, et ils ont une crainte énorme de l'avenir. Mais leur geste relève plutôt de l'émotivité parce qu'ils n'ont pas trouvé d'autres solutions. Ils sont frustrés parce que le gou-

vernement fédéral ne répond pas à leurs craintes, le gouvernement provincial non plus, alors ils sont venus frapper à la porte des municipalités. Mais ce n'est pas une façon de régler le problème du Québec et du Canada.»

L'approche de M. Trent, apparentée au fameux «plan A», est partagée par Alliance Québec, qui demeure toutefois officiellement neutre en ce qui a trait au mouvement des villes. Son président Michael Hamelin rappelle qu'on doit plutôt s'occuper de bâtir des ponts entre les communautés linguistiques et que la partition, si elle reçoit l'appui de bon nombre d'anglophones, n'est perçue que comme un mécanisme d'ultime recours. «On est-ce qu'on ira avec ça [la résolution] si on ne rétablit pas la communication avec les francophones?», demande-t-il.

Quant à la portée juridique de la résolution, la presque totalité des avis demandés par les villes concluent à un geste essentiellement symbolique. «C'est une affaire plus morale et politique que juridique», convient Roy Kemp, maire de Beaconsfield, qui préférerait personnellement qu'on parle d'autre chose et que Québec mette sous le boisseau son projet d'un

autre référendum. «Mais si les résidents de Beaconsfield veulent qu'on agisse ainsi, le conseil municipal doit respecter leur désir.»

Symbolique? Anthony Housefather est plus ou moins d'accord, et il en profite pour renvoyer Québec à sa propre thèse de la primauté de la démocratie sur le droit. «Notre résolution est parfaitement légale tant qu'un tribunal ne dira pas le contraire», laisse-t-il tomber, avant d'ajouter: «Je note que le ministre de la Justice [du Québec] a dit que la règle de droit ne s'applique pas dans le débat sur la séparation, que seule compte la force de la démocratie. C'est exactement ce que nous demandons: que soit respecté le vote des citoyens de Hampstead.»

On sait qu'une vingtaine de municipalités du Pontiac ont, le printemps dernier, appuyé le principe d'un maintien au sein du Canada dans le cadre d'un autre mouvement. Aux portes de Montréal, la question est beaucoup plus délicate. Peter Trent fait à cet égard ressortir le cas de Westmount, dont le territoire est complètement encerclé par la ville de Montréal et qui, en cas de partition, «se retrouverait dans une situation ridicule, comme Berlin».

Tellement délicate, en fait, que les conseils de Hampstead et Beaconsfield ont chacun décidé, le mois dernier, de reporter le débat afin d'éviter d'être le premier à se déclarer officiellement partitionniste. A Beaconsfield, le maire Kemp a dit vouloir consulter d'abord ses homologues des villes limitrophes «parce qu'un geste isolé n'aurait pas beaucoup de sens»; mais si le conseil, prenant parti du précédent établi par Côte-Saint-Luc, résout unanimement de se pencher sur la question dès lundi, il pourra le faire.

Il reste maintenant à voir jusqu'où ira l'effet domino. Car si le mouvement se veut «alinguistique», il demeure que les villes qui ont abordé la question à ce jour comptent une majorité de citoyens de langue anglaise: Côte-Saint-Luc (52,8 % lors du recensement de 1991), Hampstead (65,3 %) et Beaconsfield (60,1 %).

Jean Brière, pour sa part, a confiance en l'effet boule de neige; Peter Trent n'y croit pas. «Nous n'avons pas beaucoup de moyens, mais nous continuons le travail de persuasion», lance le premier. «Ils veulent avoir toutes les villes de l'ouest de Montréal, jusqu'en Ontario. C'est impensable», rétorque le second.

Fonction publique

Les syndicats ne discuteront pas de baisses des salaires

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) a averti hier le gouvernement Bouchard qu'il luttera fermement contre une réouverture des conventions collectives des 40 000 fonctionnaires de l'État.

Cette position a été adoptée par les délégués de son conseil syndical réunis hier à Québec. Le président du syndicat, Serge Roy, refuse de négocier avec le gouvernement s'il s'acharne à exiger des baisses de salaires aux employés du secteur public. «Nous sommes prêts à discuter, mais nous n'accepterons pas la réouverture des conventions collectives et surtout pas une baisse de salaire», a prévenu le président de la SFPQ. M. Roy soutient que la lutte au déficit passe plutôt par une augmentation des revenus du gouvernement, notamment par l'adoption de nouvelles mesures fiscales et l'intensification de la lutte au travail au noir. Le syndicat consent aussi à négocier des mesures de départ assisté pour les fonctionnaires en fin de carrière pour faciliter la création de postes pour les jeunes.

Par ailleurs, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Clément Godbout, est d'avis que le gouvernement québécois se dirige vers un affrontement avec les syndicats s'il décide de réduire les salaires des employés du secteur public. Clément Godbout affirme que la FTQ ne s'engagera jamais dans cette voie, par plus qu'elle consentira à des mises à pied pour permettre au gouvernement d'atteindre ses objectifs financiers.

Volte-face d'Allan Rock

Le ministre de la Justice renonce à fêter la Saint-Jean devant la Cour suprême

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral a senti la soupe chaude hier et a abandonné son idée de fêter la Saint-Jean-Baptiste devant la Cour suprême du Canada.

Les avocats du gouvernement, qui comparaissent devant la cour hier matin, ont informé le juge en chef Antonio Lamer qu'ils avaient reçu instruction. «Il y a quelques minutes», de ne plus demander que le renvoi sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance soit entendu dans la semaine commençant le 23 juin prochain.

La nouvelle a pris tout le monde par surprise parce qu'au moment de rejoindre ses collègues du cabinet, 30 minutes plus tôt, le ministre avait répété qu'il s'en tenait à la date inscrite dans la requête faite par Ottawa mercredi. Ce document établissait l'échéancier que le gouvernement fédéral souhaitait voir respecté pour juger de son renvoi et tenait pour acquis la nomination d'un avocat «ami de la cour» pour représenter le point de vue du gouvernement du Québec.

Le ministre de la Justice Allan Rock a d'abord tenté d'expliquer sa volte-face en disant qu'il se pliait simplement aux usages de la cour. Mais après maintes questions, il a fini par avouer qu'il avait dû changer son fusil d'épaule pour éviter une controverse.

«Fondamentalement, c'est à la cour de déterminer la date, et moi, je désirais éviter une controverse concernant le 23 et le 24 [juin]. Je désire me concentrer sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire les questions juridiques», a-t-il dit en marge de la réunion de deux jours du cabinet.

«S'il est possible d'éviter une controverse au sujet de choses symboliques comme la date du 23 juin, très bien, on a l'intention d'essayer de l'éviter», a-t-il renchérit à sa sortie des Communes. L'important, à ses yeux, c'est que l'audition du renvoi devant la cour se déroule dans le calme.

M. Rock était au courant de la date suggérée par ses fonctionnaires et en a pris l'entière responsabilité. Il a toutefois rejeté les accusations de provocation reprises par le Bloc québécois hier. En fait, il comprenait mal l'émotion causée par le simple choix d'une date d'audience et ne cachait pas qu'il n'avait pas flairé le danger.

La députée bloquiste Suzanne Tremblay s'en est étonnée. «S'ils ne l'ont pas vu venir, ils sont plus insensibles que je le pensais. Ils sont plus inconscients qu'on pensait», a-t-elle déclaré.

Mais ce n'est pas seulement le choix de la date qui a donné des maux de tête au ministre hier. L'ensemble de sa démarche a valu à ses avocats une remontrance du juge en chef Antonio Lamer. Quand M^{re} Jean-Marc Aubry a annoncé le retrait de la demande de date d'audience, le magistrat a répliqué du tac au tac: «Bonne idée, parce que c'est moi qui décide quand les causes sont entendues.»

Il a aussi jugé la requête fédérale prématurée. À son avis, il faudrait que tous les intervenants soient connus avant de fixer une date qui convienne à tout le monde. Les intervenants ont 60 jours après le dépôt du renvoi, qui a eu

lieu le 30 septembre, pour se manifester, ce que personne n'a encore fait. M. Lamer a ordonné au gouvernement fédéral d'informer les provinces du renvoi et de leur rappeler que même si elles peuvent intervenir de plein droit dans cette cause, elles doivent se manifester dans les délais habituels.

M^{re} Aubry a tenté de revenir à la charge. «Mes instructions, a-t-il dit, étaient que la cause soit entendue le plus rapidement possible tout en respectant les règles de la cour.» «Et en respectant le droit des juges de cette cour de se préparer adéquatement», a ajouté le juge Lamer.

«C'est une cause qui sort de l'ordinaire, pour dire le moins», a-t-il noté, ce qui peut exiger, par conséquent, une préparation plus longue que ne le souhaitent certaines parties. «Vos urgences ne sont pas nécessairement les nôtres», a dit Antonio Lamer sur un ton qui n'invitait aucune réplique.

M. Lamer a aussi rappelé qu'il ne partageait pas l'opinion du gouvernement voulant qu'on tienne pour acquis que les vues du Québec ne soient pas représentées. «Je ne marche pas à partir des déclarations dans les journaux», a-t-il indiqué. Selon lui, il faudra avoir lu tous les mémoires avant de décider s'il faut ou non nommer un avocat «ami de la cour».

Le ministre a reconnu que la cour lui avait servi une leçon hier. «Encore», a-t-il ajouté en riant, lui dont le ministre a connu de nombreuses difficultés avec les tribunaux au cours des deux dernières années.

Colloque international

Centre des congrès de Québec

15 16 17
novembre 1996



signifiiances
insignifiiances

PRÉSENTÉ PAR
L'INSTITUT DE PHILOSOPHIE
ET DE SCIENCES THÉORIQUES
DU QUÉBEC

PRÉSIDENT D'HONNEUR
M. CLAUDE BÉLAND
PRÉSIDENT MOUVEMENT DESJARDINS

DES CONFÉRENCIERS PRESTIGIEUX

Murray Gell-Mann
Prix Nobel de physique

Jacques Demaret
Institut d'astrophysique
de Liège

Annie Leclerc
Philosophe et écrivaine
(Paris)

Noëlle Chatelet
Prix Goncourt 1987

Gilles Lane
Université de Montréal

Serge Robert
Université du Québec
à Montréal

Jean Perdang
Professeur à Cambridge
(Angleterre) et à Liège
(Belgique)

Gilles Boulet
Président de l'Institut de
philosophie et de sciences
théoriques du Québec

Et plusieurs autres

Denise Bombardier
Animatrice et
écrivaine bien connue

Ghislaine Roquet
Pionnière du système
d'éducation au Québec
(Rapport Parent)

Inscription/renseignements
Forum Québec

Avant 10 nov:
Tarif régulier (2 jours) 200\$
Spécial étudiant 50\$
Tarif demi-journée 75\$

(418) 524-8093
(514) 499-9291

COLLÈGE NOTRE-DAME

Où l'exigence est de tradition

PENSIONNAT/EXTERNAT-COURS SECONDAIRE-GARÇONS ET FILLES



EXAMENS D'ADMISSION 1997-1998

Le 16 novembre 1996 pour les candidats à la 1^{re} secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «A à K»
Le 17 novembre 1996 pour les candidats à la 1^{re} secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «L à Z»
Le 23 novembre 1996 pour les candidats à la 1^{re} et à la 2^e secondaire seulement
Le 24 novembre 1996 pour les candidats à la 1^{re} et à la 2^e secondaire seulement
Le 18 janvier 1997 pour les candidats à la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire seulement

N.B. Les candidats à la 4^e et 5^e secondaire doivent soumettre leur demande au Service des admissions.

Début des examens : 13 h 30 / Durée des examens : 3 heures / Frais : 35 \$

Les candidats se présentent sans rendez-vous et doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de juin 1996 et celui de l'année en cours.

COLLÈGE
NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8
Téléphone: (514) 739-3371 Télécopieur: (514) 739-4833
Internet: <http://www.collegenotre-dame.qc.ca>

POLITIQUE

REVUE DE LA PRESSE ANGLOPHONE

L'affaire Roux :
entre l'honnêteté et l'hypocrisie...COUPE DANS
LA SANTÉJean Rochon
ne change pas
sa prescriptionMARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

À cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, on ne s'inquiète pas outre mesure du fait que les régies régionales paraissent incapables de répondre à la compression supplémentaire de 100 millions exigée le mois dernier, comme le révélait *Le Devoir* hier. Même si l'opération «fonds de tiroirs» n'a rapporté que 25 millions jusqu'à maintenant, le porte-parole du ministre, Martin Caillé, soutient que le discours de M. Rochon n'a pas changé ces derniers jours.

«On a demandé aux régies de regarder ce qu'il était possible de faire. On va faire le total et ensuite on prendra nos décisions. On traversera la rivière rendus au pont.»

Il n'est donc pas question d'agir avant d'avoir le portrait complet de la situation au ministère. Le ministre



Jean Rochon

Rochon compte rencontrer les représentants des régies régionales d'ici la fin du mois de novembre pour voir quelles autres mesures peuvent être prises afin d'effectuer scette ponction supplé-

mentaire de 100 millions dans le réseau de la santé et des services sociaux d'ici cinq mois, soit d'ici la fin de l'année financière en cours.

«Il n'y a pas de petites économies, toutes sont bonnes», a indiqué le ministre de la Santé, jeudi à l'Assemblée nationale. À l'intérieur d'un budget de dix milliards, je répète que chercher 100 millions, c'est 1 % de l'ensemble du budget.

Le budget total de la santé et des services sociaux s'élève à 13 milliards, duquel une somme de dix milliards est allouée aux régies régionales qui l'administrent en rendant les services de santé au public. «L'effort budgétaire qu'on fait présentement, soutient le ministre Rochon, est pour s'assurer que les plans de transformation qui ont été faits et approuvés par le conseil d'administration soient appliqués intégralement et qu'on ne devie pas de l'objectif qu'on s'est donné.»

Le ministère n'a donc pas l'intention de changer sa prescription. Le message est clair: on veut tout faire pour en arriver à respecter les compressions supplémentaires demandées, mais on refuse de dire si on ajoutera à l'opération «fonds de tiroirs» un remède qui passe par la réduction du temps de travail ou une diminution des salaires des employés du réseau. Une chose est certaine, la balle demeurera dans le camp des régies régionales d'ici la fin novembre.

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

L'honnêteté, l'hypocrisie et Jean-Louis Roux. Ce titre d'un éditorial dans *The Globe and Mail* est on ne peut plus explicite. Il reflète le sentiment général de la presse anglophone à la suite de ce que (conformément au bandeau de *L'actualité* qui a mis le feu aux poudres) l'on appelle désormais «l'affaire Roux».

L'honnêteté, c'est celle du lieutenant-gouverneur démissionnaire; l'hypocrisie est du côté de ses détracteurs.

L'ennui, pour M. Roux, c'est que sa communauté ne pouvait accepter ses regrets et que, à cause des critiques croissantes du gouvernement provincial et de l'opposition, il devait quitter son poste. «En raison de son poste et de l'attaque qu'il subissait, il a agi de manière honorable. Ce qui ne signifie nullement qu'il avait démerité de sa haute fonction ou qu'il était bigot. Il ne l'était pas. Il ne l'est pas.»

Certes, il devait s'excuser pour ses erreurs de jeunesse. Mais les circonstances de son départ sont chargées de partisanerie, d'opportunisme et d'hypocrisie, poursuit le quotidien torontois. Elles en disent long sur la nature du débat au Québec en 1996. L'opposition du PQ et du Bloc québécois était politique, non morale. «Sentant le sang, ils ont exploité sans vergogne son manque de jugement. Ils y ont vu l'occasion de le terrasser. La vérité, conclut *The Globe and Mail*, c'est qu'en dépit de leurs déclarations papéardes, les sécessionnistes trafiquent depuis des années le langage des préjugés et de l'ethnicité. En démissionnant, M. Roux a fait preuve d'honneur — et d'honnêteté — bien au-delà de la capacité de compréhension de ses détracteurs bien pensants.»

Dans le même journal, le columnist Robert Sheppard voit dans «L'affaire Roux» — c'est son titre — du persiflage et des allusions, une espèce de vengeance de la part des séparatistes mécontents de ses prises de position révérendes et de sa nomination subéquente à un poste hautement symbolique. Lui aussi fait état de l'antisémitisme qui aurait régné au Québec dans les décennies 30 et 40.

Pour sa part, le quotidien montréalais *The Gazette*, dans un premier éditorial, invitait M. Roux à renforcer sa première déclaration, à ne pas se contenter d'excuses, mais à condamner explicitement son attitude de 1942. «Et quant à Gilles Rheaume, qui a attaché le grelot en dénonçant M. Roux, s'il est vraiment ulcéré par le pas-

sé de M. Roux, sa prochaine croisade devrait l'inciter à renommer une station de métro de Montréal et les écoles à travers le Québec qui portent le nom de l'un des plus importants antisémites, l'abbé Lionel Groulx.»

Dans un second édit, après la démission de M. Roux, *The Gazette* estime qu'il aurait pu, moralement, à la suite de sa déclaration de mercredi, rester en poste. Mais politiquement, sa position était devenue intenable et il n'avait pas d'autre choix que de démissionner. «Toute cette affaire n'avait rien à voir avec M. Roux ou la morale. C'était politique. Il s'agissait d'abattre un fédéraliste [...] Les séparatistes ont saisi l'occasion pour discréditer M. Roux pour des crimes qui auraient été glissés sous le tapis s'il n'avait pas été un fédéraliste [...]»

«M. Roux a agi de façon honorable en démissionnant. Il a été victime de la politique québécoise, exacerbée par le chassé-croisé entre fédéralistes et séparatistes [...] M. Roux est un honnête homme qui contribue beaucoup au Québec. En dernière analyse, ce n'est pas lui qui devrait être honteux», conclut *The Gazette*.

Plus à l'ouest

C'est le même thème que développent d'autres quotidiens en édit, notamment *The Toronto Star*, *The Toronto Sun*, *The Edmonton Journal*.

The Star estime que M. Roux a fait ce qu'il fallait en démissionnant, mais il en a contre l'hypocrisie du premier ministre Bouchard. L'intérêt des séparatistes à traquer M. Roux, qui a pris conscience de sa jeune idiotie et qui s'est ensuite opposé au nationalisme, est évident, écrit *The Star*.

The Sun de la Ville reine explore la même veine, estimant que M. Roux est victime du monde étrange de la politique québécoise et des séparatistes qui n'en voulaient pas comme représentant de la reine. «Ce sont d'abord les séparatistes fédéraux et provinciaux qui se sont plaints vertement des confidences de Roux. C'est risible, car eux-mêmes ne sont pas sensibles comme il se doit aux griefs des minorités. Et leurs fautes ne datent pas de 50 ans. Elles continuent même à cette heure.»

The Edmonton Journal opine aussi en raison de la nature cruciale de son rôle au Québec. Mais cet incident fait surgir un sombre chapitre de l'histoire du Québec — le journal, comme les autres un peu partout au Canada, cite à cet égard la thèse d'Esther Delisle sur l'antisémitisme des Québécois. «Il y a longtemps de cela, mais ça fait partie de notre passé. Plus nous en savons à cet

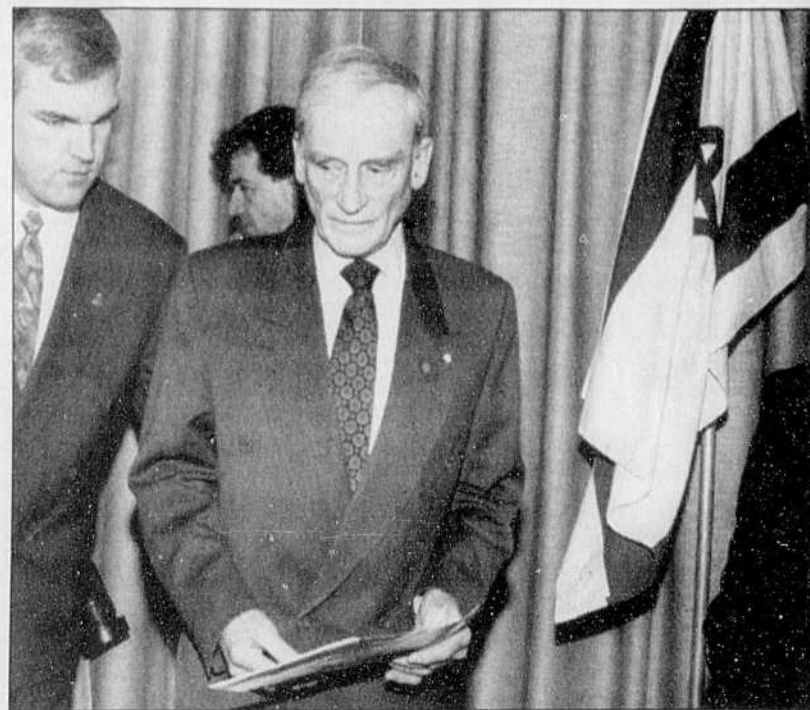
égard, plus nous nous comprendrons nous-mêmes.»

On s'est servi de M. Roux comme d'un ballon de «football politique», déplore Don MacPherson, columnist pour *The Gazette*. «Le débat référendaire continue, cette fois au sujet de la responsabilité individuelle contre la responsabilité collective, un groupe rétrécissant l'étendue des sympathies nazies au Québec, l'autre les amplifiant. Quelque part, au milieu, probablement, il y a la vérité, et un homme transformé en ballon politique.»

La réaction de sa consœur Peggy Curran est encore plus virulente, avec un titre on ne peut plus explicite, «Les loups du Québec prennent plaisir à leur festin de viande fédérale», écrit-elle, s'en prenant notamment au quotidien *Le Devoir*, ancien et nouveau, celui d'il y a 50 ans, et l'actuel, dirigé par Lise Bissonnette.

Deux perles de nos amis Westerners. «Thanks, Guy». C'est le titre d'un court éditorial dans *The Calgary Herald*, à la suite du passage de l'ex-hébrau séparatiste dans cette ville de l'Alberta. Le voici intégralement.

Guy Bertrand passera probablement à l'histoire comme l'homme qui a amené le Parti québécois en cour concernant son projet de séparation du Canada. Mais la contribution la plus valable de Bertrand à l'unité canadienne pourrait être la renaissance des racines du mouvement fédéraliste à travers le Québec. Les Citoyens pour une nation démocratique rallie des appuis à Bertrand et s'organise pour combattre les séparatistes dans leur propre territoire. Ber-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean-Louis Roux s'est expliqué devant le Congrès juif canadien.

trand et ses camarades fédéralistes devraient savoir qu'ils ne sont pas seuls dans la mêlée. Bonne chance. Et que Dieu les bénisse.»

Une autre, cette fois dans *The Vancouver Sun*, sous le titre «La politique aboie furieusement». Au texte.

«Est-il sérieux? Le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, a suspendu Jean-Marc Jacob du caucus du parti parce que, défait à l'élection pour la mairie de Charlesbourg, M. Jacob y est allé des in-

sincérités habituelles et a déclaré: «Plus je connais les humains, plus j'aime ma profession de vétérinaire...»

«Ce n'est peut-être pas gracieux. C'est peut-être misanthrope. Mais ça ressemble surtout à du plagiat — une variante de l'autocollant qui se lit ainsi: «Plus je vois des gens, plus j'aime mon chien.»

«On a l'impression que M. Gauthier est si «politically correct» qu'il fait coucou. Comme une souris.»



KANUK

Le Castor Kanuk :
rég. 342 \$

305\$

Le Saguenay
Kanuk :
rég. 480 \$

430\$

Le Coyote
Kanuk :
rég. 414 \$

375\$



Economisez en achetant votre manteau chaud Kanuk maintenant!

Le Condor
Kanuk :
rég. 656 \$

590\$

Le Patrouilleur
Kanuk : 436 \$

395\$

Le blouson Alpin
Kanuk : rég. 466 \$

420\$



DU 6 AU 11 NOV.

TOUT KANUK
EST EN
SOLDE

HEURES D'OUVERTURE
DU SOLDE D'ENTRÉE

Merc. 6 nov. : 8h00 à 21h00
Jeu. 7 nov. : 8h00 à 21h00
Vend. 8 nov. : 8h00 à 21h00
Sam. 9 nov. : 8h00 à 17h00
Dim. 10 nov. : 8h00 à 17h00
Lun. 11 nov. : 8h00 à 18h00

Nous acceptons :
Visa, MasterCard, carte de débit
et argent comptant.

485 RACHEL EST À MONTRÉAL

COUPON-RABAIS DU SOLDE KANUK

Obtenez

25\$

25\$ de rabais

Grâce au coupon-rabais du Solde Kanuk, vous

profiterez pendant le Solde d'entrepôt Kanuk :

de 25 \$ de rabais lors d'un achat

Kanuk de 250 \$ et plus (avant taxes)

ou

de 50 \$ de rabais lors d'un achat

Kanuk de 500 \$ et plus (avant taxes).

Valable du 6 au 11 nov. chez Kanuk,

485, rue Rachel est à Montréal.

Un seul coupon-rabais par achat et par

personne. Nul après le 11 nov. 96.



KANUK

Obtenez

50\$

50\$ de rabais

PATRIMOINE est déjà en
pleine production pour Noël.
Entrez dans la tradition et
commandez dès maintenant.

BERÇANTE
Offre des Fêtes
360\$ TAXES INCLUSES

Patrimoine

Centre Décor 440,
3932 Autoroute Laval Ouest,
Laval, Québec H7T 2P7
(514) 687-6867

COMBATTRE LES
VIOLATIONS
ET NON LES SUBIR

MEXIQUE

Manuel Manriquez San Augustin, militant pour les droits des Indiens Otomi. Condamné à 24 ans de prison. Seule preuve: une confession arrachée sous la torture.



AMNISTIE
INTERNATIONALE
SECTION CANADIENNE / FRANÇAISE
(514) 766-9766



Wegner
Simon
Chang
Mondi

ma
marie allaire
PRÊT-À-PORTER

Basler
Lucia
Valzère

20%

sur toute la marchandise
automne/hiver

1588, rue Fleury Est, Montréal
(514) 384-4808

É D I T O R I A L

Un hybride nous est né

Jean-Robert Sansfaçon

Pendant deux jours, pas moins de 800 représentants de tout ce que la grande région métropolitaine connaît d'organismes socio-économico-politiques ont tenté de s'entendre sur un projet de concertation commun. De ces négociations laborieuses qui se sont déroulées en coulisse est né un être hybride qui ne marche pas encore mais qui parle, une sorte de tête sans corps, avec une seule main capable de fouiller dans une seule poche, celle du gouvernement provincial. Sympathique, mais pour le moins chétif et bizarre.

Le Forum de consultation publique sur la commission de développement de la métropole convoqué par le ministre Serge Ménard devait asseoir les bases d'un nouvel organisme commun à l'ensemble de la région de Montréal. Une commission qui aurait pu prendre la forme d'une banale instance de consultation sans aucun pouvoir, d'un gouvernement régional élu au suffrage universel, ou de quelque chose entre les deux. Une superstructure dotée de pouvoirs, mais pas trop, dirigée par des élus, mais pas seulement, quelque chose en somme qui soit le début d'un processus évolutif et qui ne heurte pas la sensibilité à fleur de peau (le porte-monnaie) de personne.

Si le projet était si prudent, ce n'est pas que M. Ménard soit un admirateur du patinage artistique. C'est qu'en quelques mois seulement à la tête de ce curieux ministère d'État à la métropole, son titulaire a appris qu'on ne touche pas facilement aux pouvoirs de ces milliers d'élus locaux dont la méfiance à l'égard de la métropole et du gouvernement du Québec est proverbiale.

Depuis des années, toutes les études, tous les comités, commissions, en sont venus à la même conclusion: pour affronter la concurrence des autres grandes régions métropolitaines du continent, il faut regrouper ses forces à l'intérieur d'une nouvelle entité métropolitaine. Quant à savoir si cette entité doit prendre la forme d'un gouvernement suprarégional élu au suffrage universel, d'agences administratives autonomes ou d'associations libres responsables de la livraison de services aussi précis que limités, là est tout le problème. Car si l'idée d'une structure politique régionale aux pouvoirs étendus paraît logique, ses opposants n'ont pas tort de rappeler qu'elle comporte aussi des risques de bureaucratisme et d'enflure des coûts. Derrière tous ces modèles, ces études et ces propositions, se cache donc toujours le même os: l'argent. Et son frère jumeau: le pouvoir.

Le Commission métropolitaine qui doit naître du fragile consensus intervenu à l'issue des deux derniers jours répond largement à ces craintes des élus locaux. Dans un premier temps, cette commission qui viendra chapeauter la vie politique locale et même régionale, devra donc respecter toutes les structures représentatives existantes, du conseil municipal à la communauté urbaine, en passant par les commissions scolaires et les municipalités régionales de comté. Dite «évolutive» quant à ses pouvoirs, ses responsabilités et son mode de représentation, elle ne s'occupera d'abord que de «promotion» économique, d'aménagement du territoire et de transport. On connaît mal sa composition, encore plus mal le mode de nomination de ses membres, ces «détails» ayant été arrêtés dans les dernières minutes du forum et trop vaguement expliqués par la suite. Tout ce qu'on sait, c'est que certains

membres seront élus, d'autres nommés d'office, d'autres encore, cooptés. Quant à la présidence, elle sera assumée par le ministre lui-même... au début du moins.

C'est de cette commission que devrait dépendre l'Agence métropolitaine de transport qui vient à peine d'être créée. Mais quant au reste, il faut une imagination fertile pour prévoir ce qu'on lui concèdera de pouvoirs réels. Jusqu'où ira le mandat de promotion économique, si ce n'est un travail de représentation à l'étranger? La commission aura-t-elle autorité pour décider ou recommander à Québec de construire une autoroute, de prolonger le métro ou de rétablir le péage?

Et la taxation régionale? Voilà pourtant le nœud des problèmes de développement échevelé auxquels fait face la grande région de Montréal. Or, de ce côté, le forum ne nous livre aucune surprise: les élus de la région se sont entendus pour laisser à

L'os de toutes les méfiances, c'est l'argent et son frère jumeau, le pouvoir.

Québec la responsabilité de son financement, comme ils se sont aussi entendus pour exclure de leurs discussions le fameux pacte fiscal demandé par Montréal. Ce qui laisse croire que si Québec veut modifier l'équilibre des forces en matière de fiscalité dans la grande région de Montréal, s'il a dans ses dossiers le projet de taxer l'étalement urbain en faisant porter une partie du poids des nouveaux équipements publics sur les épaules des mangeurs de terrains vagues, il a peu de chances

de recevoir l'appui majoritaire de sa commission métropolitaine. Il lui faudra donc agir seul, comme un bon père de famille, malgré le désaccord de la commission. Pas facile!

Le ministre Ménard a raison de se réjouir du consensus dégagé cette semaine. Même si ce succès est en partie dû au retrait de la définition de zone métropolitaine des villes qui ne voulaient rien entendre. C'est donc au prix de concessions importantes quant au rôle de la future commission et d'une promesse du gouvernement provincial de s'impliquer politiquement et financièrement si Montréal sera dotée, enfin, d'un petit quelque chose enrobé de bonne volonté.

On comprend le ministre de manier l'objet avec des pincettes et de ménager les susceptibilités de tous pour éviter l'avortement. Il ne faudrait pas pour autant oublier l'essentiel, ce pourquoi les citoyens de l'île en sont venus à exiger des changements avec autant de détermination. Montréal, la ville, se meurt d'isolement et ne peut plus supporter seule le poids des responsabilités régionales et nationales qu'elle a sur les épaules. À trop vouloir plaire aux uns sans déplaire à personne, le gouvernement du Québec prend le risque de perdre sur tous les fronts.

La commission de la métropole devra évoluer plus rapidement qu'on le croit vers une formule de substitution efficace à la multitude de structures et de petits pouvoirs qu'elle ne fera d'abord que doubler avec prudence. Sinon, soyons assuré qu'elle trahira avec elle dans la tombe toutes les bonnes âmes qui l'ont concoctée de bonne foi.

L E T T R E S

Mon rêve le plus osé

Dans mon rêve le plus osé, il n'y a plus de référendum! Du moins pas avant ma mort, soit vers l'an 2040! À ce moment-là, Montréal s'est remis à vivre au rythme non pas d'une mégapole mais au moins d'une métropole, le Québec est devenu la Silicon Valley de la côte Est, la reprise économique s'est fait sentir, le taux de chômage est à 2,5 % et le déficit est à zéro.

Le Canada est décentralisé, Ottawa a accepté un rôle de soutien et d'appui aux provinces dans certains dossiers tout en étant leader dans d'autres.

Nous, les Québécois, comme toute collectivité de taille modeste pour ne pas dire comme toute minorité en survie, nous acceptons de nous battre pour devenir les meilleurs en tout et nous surprenons à quel point nous le sommes. Les étrangers investissent ici, autant que dans les autres provinces canadiennes parce qu'ils savent que le Québec est unique et différent.

Dans mon rêve, s'il y en a un référendum, il a lieu après ma mort. Et je ne sais pas si à ce moment-là, la population vote OUI ou si elle vote NON à la fameuse question sur laquelle les deux parties se sont entendues à l'avance. Mais ce que je sais, c'est que nous avons les moyens des deux. Alors que présentement, on a voté NON et on en parle encore. Le peuple paie pour ne pas dire qu'il est puni de tous côtés. Peut-être que je fais partie des hystériques mais j'ai mal au cœur rien que d'en entendre parler. Je ne peux pas croire qu'on va recommencer tout ce ramdam. Il n'y aurait pas moyen de faire un exercice pour se surpasser et devenir les meilleurs? Ça nous changerait les idées pour une fois!

Michèle Bazin
Montréal, 4 novembre 1996

Races de ce monde

Louise Lapierre écrit que les races dont Le Pen reconnaît l'existence — puisqu'il veut les maintenir séparées — n'existent plus (*Le Devoir*, 29 octobre 1996). Je doute que les Maghrébins et les Noirs concernés, et les Palestiniens et les Israéliens, acceptent facilement cette belle unité.

Si les races n'existent plus, pourquoi est-ce que dans les pays d'Europe, les gens sont Blancs; dans ceux d'Afrique, au sud du Sahara, Noirs; et dans ceux d'Asie, Jaunes?

En dépit de cette évidente variation trimodale, Mme Lapierre affirme que les races humaines ont été abolies par les migrations et l'hybridation. Pourquoi alors les autres espèces animales à fécondation croisée et à vaste distribution, comme nous, toutes plus vieilles que notre espèce et qui ont donc subi un plus grand nombre de ces bouleversements, sont-elles riches en races majeures et secondaires, alors qu'elles devraient en être dépourvues d'après sa thèse?

Sa déclaration selon laquelle nous appartenons tous «maintenant» à un vaste continuum est renversante. Il n'existe pas une seule espèce à fécondation croisée, à vaste distribution, animale ou végétale, qui en constitue un. Le pool génique tout à fait continu est un mythe.

Et dans notre espèce soumise aux mêmes lois biologiques que les autres, un tel continuum est encore moins réalisable parce que notre intelligence a produit bien des divisions que les autres ne connaissent pas (nationalités, religions, etc.).

Jean-R. Beaudry
Professeur de génétique et de mécanisme de l'évolution à la retraite
Terrebonne, 4 novembre 1996

Un petit livre?

M. Cornélius, dans son texte publié le 26 octobre dernier, ne fait qu'établir son mépris paternaliste à l'égard du «petit livre» de Georges Dor et de tous ceux qui voudraient lire cette œuvre d'une autre manière que la sienne. Et il essaie de nous faire avaler sa couleuvre au nom de la résistance à l'anglais, grossière métaphore assez connue de la résistance au capitalisme. Parlons la langue du peuple, parce que l'autre langue est l'apanage de la bourgeoisie... Est-ce là le nouveau combat auquel nous sommes conviés?

Le danger d'assimilation qui pèse sur nous réside, bien sûr, dans l'attraction de l'empire américain, mais cette attraction est amplifiée, justement, jusqu'à l'irrésistible, par des gens comme M. Cornélius. Détenteurs d'un savoir linguistique impeccable, ils n'ont de cesse de vouloir en exclure l'immense majorité de leurs compatriotes, en s'attaquant constamment à ceux qui osent attirer l'attention sur l'état lamentable d'une langue que M. Cornélius et ses semblables se gardent bien d'utiliser quand ils veulent se faire comprendre. Quand, par malheur, ces gens-là usent le titre de professeur de littérature, leur influence peut devenir dévastatrice.

Au lieu de consoler Georges Dor, M. Cornélius devrait essayer de sortir de sa nostalgie de l'illettré, et s'appliquer à montrer à ses élèves à quel point ils pourraient savourer le plaisir de la lecture et exprimer les moindres nuances de leur pensée et de leurs émotions s'ils maîtrisaient une langue riche, rattachée à l'un des grands héritages culturels de l'histoire humaine.

Pour résister à l'américanisation, ce ne serait déjà pas si mal...
Maria Oddo Langlois
Montréal, 6 novembre 1996



Dingwall promet, Rochon promet, mais...

Aussi bien à Ottawa qu'à Québec, les gouvernements promettent de légiférer pour mieux contrôler la vente et la publicité du tabac. Dans l'une et l'autre capitales, pourtant, les mois passent sans que les deux ministres de la Santé, David Dingwall et Jean Rochon, réussissent à surmonter les nombreux obstacles

la santé des autres, de la famille, des camarades de travail?

Cent fois ressassés, cent fois répétés, ces arguments n'ont pas plus de solidité que des volutes de fumée, alors que tout, ou peu s'en faut, nous incite à consommer, partout et toujours, à tout prix, à n'importe quel prix. La preuve, c'est qu'en dépit des règlements et des campagnes antitabac, le tiers des

Québécois fument encore et font aspirer de la boucane à leur entourage. La preuve, c'est qu'en dépit du fait que le tabac fait mourir 30 Québécois par jour, l'habitude d'inhaler est encore gratifiante et socialement acceptable.

Tellement que des festivals prestigieux — de jazz et juste pour rire à Montréal, d'été de Québec — et des événements sportifs d'envergure — Grand Prix

du Canada et Omnium de tennis à Montréal — n'hésitent pas à accoler leur nom et leur logo à des fabricants de tabac, s'en glorifiant même. La larme à l'œil, la main sur le cœur, promoteurs et sponsors — comme ils disent en France, n'est-ce pas? — s'allient gentiment pour nous menacer des éternels plus plats si la publicité des commanditaires est restreinte. Pauvres de nous! En sommes-nous rendus là? Si c'est le cas, quelle pitié!

Vous croyez que j'exagère? Avez-vous pris connaissance des pages publicitaires dans les quotidiens (pas dans *Le Devoir*, cependant), mardi dernier, payées par Le Ralliement pour la liberté de commandite? «Le gouvernement fédéral, y lit-on, considère présentement une série de restrictions qui pourraient avoir comme conséquence d'éliminer le privilège des manufacturiers canadiens de produits du tabac de commanditer des spectacles, des événements sportifs, artistiques ou culturels. Il pourrait en résulter la disparition pure et simple de plusieurs de ces événements.»

«Nous prions instamment le premier ministre et le gouvernement du

Canada d'assurer la survie de nos événements et, ainsi, de préserver le mieux-être économique, social et culturel de nos communautés.»

Rien de moins. Le mieux-être de qui, au juste?

Pas surprenant que, soumis à ce matraquage sans vergogne, qui ressemble fort à du chantage et à de l'intimidation, le gouvernement fédéral hésite et chancelle, promet et tergiverse. Pas surprenant non plus que le gouvernement québécois, qui fait de son mieux pour amadouer la grande entreprise et ne pas heurter les commerçants, déjà fort ulcérés, trébuche et jongle, promet et temporise. Avant la fin de l'année, assure M. Dingwall, le gouvernement prendra les mesures législatives adéquates. Au cours de l'automne, s'est engagé M. Rochon, Québec légifèrera aussi comme il se doit.

Attendons voir. Quand les gouvernements n'osent pas intervenir massivement ou, pire, quand ils défond d'une main ce qu'ils font de l'autre, il y a lieu d'être sceptiques. Quand ils veulent à la fois protéger la santé publique, comme ils disent, tout en ne fermant pas le pipeline des taxes que la fumée fournit abondamment, les mesures tant de fois promises ne risquent guère d'être draconiennes. Même si sept Canadiens sur dix sont en faveur de l'interdiction totale de la publicité sur le tabac, le tiers qui se réclame de la «liberté de commandite» peut dormir tranquille. La liberté du renard dans le poulailler, c'est encore rentable.

Et les pharmacies — avec l'exemple puissant de Jean Coutu — continueront de vendre de tout, librement, aussi bien des pilules que du poison!

Pourquoi pas une taxe spéciale sur les profits du tabac pour financer les événements culturels et sportifs? On le fait déjà en Australie, et ça semble fonctionner.

On peut toujours rêver. Les projets de... projets de loi contre le tabagisme survivront-ils aux assauts conjugués des fabricants et de leurs aimables suppôts?

À P R O P O S

...de fiscalité et d'emplois

La crise de l'emploi vient en tête de liste des préoccupations des Québécois. La création mitigée d'emplois malgré la fin de la récession, l'augmentation de la proportion des emplois à temps partiel, la précarité accrue des emplois, sans parler de la réduction du soutien au revenu des chômeurs occasionnée par les compressions à l'assurance-emploi et à l'aide de dernier recours sont autant de facteurs qui permettent d'expliquer et de justifier ce niveau élevé d'inquiétude.

La fiscalité est interpellée à ce titre de deux façons, globalement et spécifiquement. Tout d'abord, le fardeau global des impôts et taxes pose des problèmes de compétitivité

pour l'économie québécoise, parce qu'il est plus élevé qu'ailleurs en Amérique du Nord et que cet écart n'est pas toujours justifié par un niveau de services plus élevé.

Par ailleurs, sur un plan plus positif, le régime fiscal comporte un ensemble de dispositions spécifiquement orientées vers la création d'emplois. Ces dispositions spécifiques prennent généralement la forme de dépenses fiscales, qui, comme toutes les autres dépenses fiscales, doivent faire l'objet d'un examen approfondi pour en évaluer l'efficacité et la pertinence.

Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, Québec, 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Une dure leçon pour les Occidentaux

L'échec de la démocratie au Rwanda

D'où vient que, quand il s'agit de sociétés africaines, le mot «démocratie» ne signifie plus que toute-puissance et impunité de la majorité?

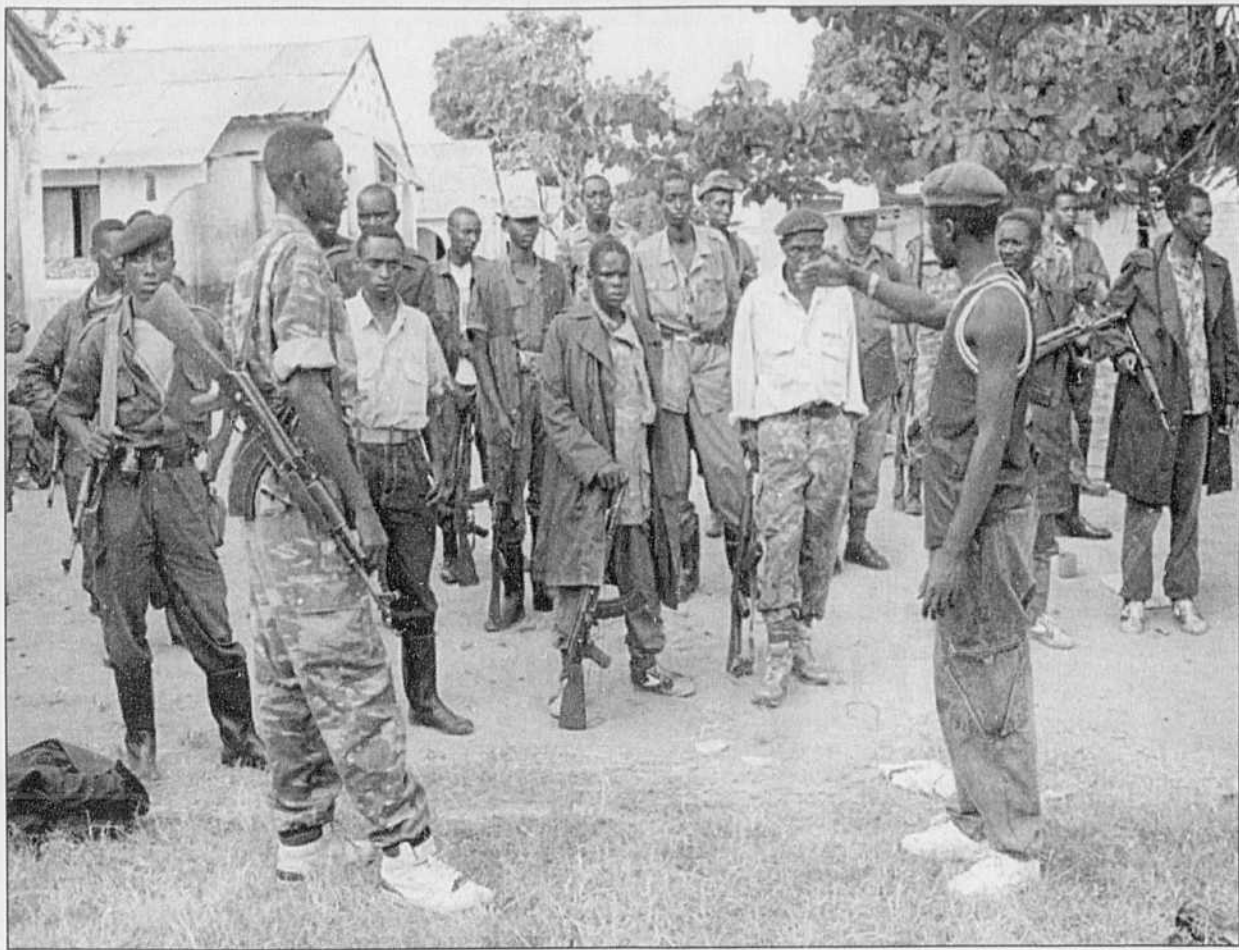
LUC-NORMAND TELLIER

Directeur du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, Premier Canadien à avoir habité et travaillé à Kigali, soit entre 1964 et 1966, l'auteur, qui a aussi enseigné à l'Université de Butare en 1977 et en 1978, revient d'un voyage au Rwanda, pays qu'il n'avait pas revu depuis 18 ans.

Un pays écorché où les morts, innombrables, sont tout aussi présents que les vivants, un pays ayant néanmoins retrouvé un début de normalité malgré la guerre qui se déroule à la frontière zairoise, malgré l'augmentation des prix, malgré l'exode de tant de Rwandais et malgré le retour de tant d'autres Rwandais dont plusieurs voient ou revoient leur pays pour la première fois; voilà le Rwanda que j'ai retrouvé après tant d'années et après un cataclysme humain dont l'ampleur et la soudaineté nous dépassent tous.

Revoir le Rwanda, c'est revoir un pays où les institutions ont comme miraculeusement survécu à un quasi complet «changement de la garde». Le Rwanda est toujours une république, il a toujours le même drapeau, les mêmes symboles étatiques, les mêmes lois. Constitutionnellement et politiquement, on y vit, assez étrangement, suivant les accords d'Arusha, négociés et signés par le régime précédent. L'Université nationale existe toujours, les institutions d'enseignement aussi; dans l'un et l'autre cas, les cours se donnent, les programmes d'enseignement sont inchangés.

Et pourtant, rien n'est plus pareil. Les anciens professeurs, s'ils étaient tutsis, ont généralement été tués et, s'ils étaient hutus, ou bien ils sont en fuite hors du pays ou bien, restés sur place ou revenus, ils tentent de re-



Laurent Kabila, du Parti de la révolution populaire, haranguant ses troupes.

ASSOCIATED PRESS

La où la morale et la démocratie occidentales ont si gravement échoué, la politique de l'Occident a aussi failli

trouver une certaine normalité. On trouve sur les campus universitaires, collégiaux et scolaires, sur le terrain des églises, sur les terrains de sport, d'innombrables fosses communes où gisent des milliers de victimes des massacres de 1994. Et, autour de ces charniers, la vie reprend son cours avec les survivants et avec de nouvelles figures qui prennent le relais des disparus.

Les individus passent et les institutions demeurent.

Voilà ce qu'on pourrait croire à première vue, mais voilà qui est faux. Au fond, tout a changé: les Églises et, au tout premier plan, la nague tout-puissante Église catholique sortent profondément meurtries de tous ces événements où les religieux et les fidèles vivants ont sur la conscience les innombrables religieux et fidèles massacrés. Le christianisme, sa morale, et, au fond, toutes les morales sortent entachées de

cet enfer où le voisin a tué le voisin, l'ami a tué l'ami, le parent a tué le parent, le prochain a tué le prochain.

Et la démocratie?

La démocratie s'en tire encore plus mal peut-être. Comment la règle sacro-sainte de la majorité peut-elle encore avoir un sens quand une si grande partie de la minorité a été physiquement liquidée? Comment songer même à des élections dites «démocratiques» dans un pays où des centaines de milliers de morts n'ont plus le droit de vote et où tant de complices du génocide peuvent encore le réclamer? Et si la démocratie n'est plus possible, quelle autre voie

Sommet sur l'emploi

La solidarité Nintendo

GILLES CORMIER

Impliqué socialement dans les quartiers défavorisés de Montréal, l'auteur poursuit des études de doctorat en sociologie à l'Université de Paris - La Sorbonne

Le refus de la clause d'appauvrissement zéro par la plupart des partenaires sociaux au Sommet sur l'économie et l'emploi est lourd de conséquences. Cela fait sérieusement ombrager aux quelques consensus qui sont pourtant des progrès significatifs, notamment celui de réduire le temps de travail. Bien au-delà de la proposition sous-entendue pour mieux répartir la richesse, la clause d'appauvrissement zéro était pleine de signification. Elle constituait la seule condition posée par les pauvres pour qu'ils se sentent partie prenante du processus et reconnus comme égaux. Cette proposition aurait permis, pour une fois, de laisser tomber les préjugés entretenus à l'égard des assistés sociaux et de les reconnaître pour ce qu'ils sont vraiment, c'est-à-dire des êtres humains comme les autres. Ça n'a malheureusement pas été accepté.

Le consensus obtenu autour de cette question ne fait que perpétuer le système d'apartheid social en véhiculant à nouveau les vieux préjugés. C'est ce qui est le plus grave. Finalement, on renvoie aux pauvres une image négative d'eux-mêmes. Avec les prochaines coupes sombres dans le budget d'aide sociale, l'effet des maigres efforts décaulés des bonnes résolutions prises au cours du Sommet sera réduit à néant.

Que ce soit au Sommet ou ailleurs, nous avons du mal collectivement à sortir d'une perception des pauvres qui perpétue un système d'apartheid social. Nous sommes prisonniers de préjugés qui influencent notre comportement et se manifestent essentiellement par deux attitudes très polarisées par rapport aux pauvres: celle du mépris ou celle de la pitié. La plus frappante est l'attitude de mépris qui s'exprime de manière virulente dans les tribunes radiophoniques. Elle repose sur l'équation simpliste: «bénéficiaire d'aide sociale» égale «abuseur du système». L'attitude de pitié se manifeste dans divers comportements qui n'en perpétuent pas moins le système d'apartheid social. L'attitude la plus connue de pitié est cette prétention à sortir les assistés sociaux du cercle vicieux de la pauvreté en leur faisant faire, en dessous des normes minimales du travail, des travaux communautaires. Le Chic Resto-Pop, où des assistés sociaux travaillent en échange de leur chèque à préparer des repas pour les chômeurs, en est le modèle exemplaire.

Des personnages de jeu vidéo

Refusant de voir la réalité en face, on préfère contempler les mythes que l'on recrée et qui nous obnubilent comme un jeu vidéo. Sauf quelques exceptions, les participants au Sommet se sont contentés d'une solidarité Nintendo. Ils sont disposés à accorder leur solidarité aux pauvres qu'ils réduisent à des personnages d'un jeu vidéo. Il y a les bons pauvres, ceux qui sont inaptes au travail et les quelques-uns qu'on aide en leur faisant faire des travaux communautaires. Puis, il y a tous ces méchants «abuseurs du système» qu'il faut traquer jusque dans leur dernier recoin. Le jeu est parfois tellement pris au sérieux qu'on finit par développer beaucoup d'agressivité à l'égard des méchants «abuseurs du système». On refuse obstinément de remettre en question nos mythes, de vérifier leur fondement réel. Comment, lorsqu'on fait partie du cinquième de la population qui est le plus pauvre, est-il possible que l'on puisse abuser du système?

Qu'est-ce qui explique un tel acharnement sur les pauvres? Sans doute qu'un privilégié éprouve inconsciemment un certain dégoût de lui-même, de cette partie de lui-même qu'il projette sur les pauvres, à savoir ce penchant à profiter du système? Bien sûr, aux yeux d'un privilégié, les avantages qu'il reçoit ne sont que la juste récompense de ses efforts ou de son astuce. Mais au fond de lui-même, peut-être envie-t-il celui qui peut agir sans attendre d'autre récompense que la satisfaction que procurent la solidarité communautaire et la fierté d'accomplir son devoir à l'égard du bien commun? La solidarité Nintendo se croit juste en aidant certains et en traquant les autres. En pratique, les préjugés se déploient sans faire de nuances. Tous les innocents, et parmi eux les enfants, du seul fait d'être pauvres, sont punis indistinctement. La solidarité Nintendo perpétue l'apartheid social. Un jour, elle récoltera ce qu'elle aura semé dans l'âme des humiliés: la révolte.

La crise au Zaïre: les responsables

La France et les mobutistes tentent de tirer parti de la situation pour maintenir en place un système basé sur la violence et l'exploitation

DANIEL KASONGO ET PIERRE BEAUDET

Alternatives, réseau d'action et de communication pour le développement international

Bukavu, la capitale du Sud-Kivu, et Goma, la ville frontalière avec le Rwanda, sont maintenant aux mains des combattants banyamulenge. Depuis le début d'octobre, ceux-ci se sont lancés dans une offensive qui menace de déboucher sur une guerre totale au Zaïre et entre celui-ci et le Rwanda. Soudainement, la communauté internationale «découvre» que l'est du Zaïre est sur le bord d'une nouvelle catastrophe, entre autres (mais pas seulement) parce qu'y résident toujours plusieurs centaines de milliers de réfugiés du Rwanda et du Burundi.

La crise est en effet à la fois nationale et régionale. Sur le plan régional, le problème résulte des événements dramatiques de 1994. À l'époque, le gouvernement de Kigali avait organisé le massacre de presque un million de Rwandais. Par la suite, ces «génocidaires», comme on les appelle au Rwanda, réussissaient, sous la protection de l'armée française, à prendre la fuite vers le Zaïre où ils sont depuis réfugiés. Aujourd'hui encore, l'ex-armée nationale du Rwanda reste en contrôle des camps où elle utilise les réfugiés comme un véritable bouclier humain, dans l'intention évidente de reprendre le pouvoir — et les massacres — au Rwanda. Déjà, les incursions organisées à partir de ces camps de réfugiés ont fait des milliers de morts au Rwanda. Dans tout cela, faut-il s'étonner que la crise ait éclaté?

Le fantôme de Mobutu

Le chaos qui sévit dans l'est du Zaïre ne pourrait prendre une telle ampleur si la situation dans l'ensemble du Zaïre au complet qui est au bord du gouffre. Depuis avril 1990, le processus de démocratisation péniblement entamé à la suite des pressions de l'opposition zairoise, des Églises et des ONG, a échoué à déloger du pouvoir une bande mafieuse organisée autour du président et de sa famille, et qui peuvent agir ainsi grâce à la complicité de certains pays occidentaux, notamment la France. Les stratégies françaises, les mêmes qui avaient planifié l'«Opération Turquoise» en 1994 pour sauver les génocidaires rwandais, espèrent sauver le «mobutisme» au-delà de Mobutu (celui-ci serait dans une phase terminale à la suite d'un cancer), c'est-à-dire maintenir en place un système basé sur la corruption, la violence et l'ethnisme. Pour ce faire, l'idée est de déclencher une guerre régionale contre le Rwanda, le Burundi et éventuellement l'Ouganda. De cette manière, espèrent-ils, le gouvernement



Un enfant dans un camp de réfugiés du Sud-Kivu.

zairois pourrait rétablir son pouvoir, tout en reniant la promesse d'organiser des élections nationales qui devraient avoir lieu en juillet 1997.

Pendant ce temps dans le Kivu, les massacres et les conflits s'accroissent. Des exactions massives contre la population civile zairoise sont perpétrées par les milices locales dont le Groupe d'appui et de soutien à Anzulin Bembe Isilonyonyi qui travaille avec l'armée et les milices rwandaises Interahamwes qui s'étaient fait tristement connaître lors des massacres de 1994 au Rwanda. Les cibles de ces agressions ont particulièrement été les populations banyamulenges zairoises qui sont d'origine rwandaise mais qui vivent au Zaïre depuis plusieurs générations. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, plusieurs milliers de banyamulenges se trouvent présentement réfugiés au Rwanda et au Burun-

di après avoir été chassés de leurs terres. Ce sont ces mêmes banyamulenge qui, par la suite, ont entrepris de revenir au Kivu et qui mènent depuis la vie dure au régime mobutiste.

Comment s'en sortir?

Présentement, la situation n'est pas claire. Il est malheureusement probable que les banyamulenge ne pourront pas dépasser leur propre base régionale. Il n'est pas évident non plus qu'ils sauront éviter eux-mêmes le piège de l'ethnisme et créer une vaste alliance nationale capable de réellement constituer une alternative crédible face aux mobutistes. Cette option est la seule qui pourrait permettre d'éviter au pays de sombrer dans l'abîme.

Un peu partout au pays, l'opposition cherche à s'organiser. Dans certaines régions, des foyers actifs de résistance se renforcent, notamment avec le Mouvement ouvrier et paysan (présent dans tout l'est du pays) et le Parti de la révolution populaire de Laurent Kabila, qui déclarait la semaine passée à partir d'Uvira (une ville aux mains des banyamulenge) que l'opposition doit profiter du moment actuel et remettre au premier plan l'unité de toute la population contre la dictature. Reste à voir également comment le gouvernement rwandais pourra lui-même éviter une confrontation de nature ethnique qui ne se ferait qu'à l'avantage de la France et des mobutistes. La stratégie française actuelle est de préparer le terrain à une intervention militaire aux côtés de l'armée zairoise, car celle-ci est dans un état lamentable, et ne peut de ses propres forces refouler la menace. À plus long terme, Paris voudrait également renverser le gouvernement rwandais issu de la victoire du Front patriotique en 1994 (on sait que c'est le gouvernement français qui a appuyé jusqu'à la dernière minute l'ancien régime du général Habyaruma et que c'est également en France que sont réfugiés plusieurs des anciens responsables génocidaires).

Si un tel scénario se concrétise, les grands perdants seront inévitablement les populations de toute la région, y compris les Zairois du Kivu, mais également les Rwandais qui se retrouveront encore une fois sous la ligne de tir des soldats génocidaires qui campent à quelques centaines de mètres de la frontière rwandaise. La communauté internationale ne doit donc pas se laisser entraîner dans une entreprise belliqueuse préparée d'avance, pour une cause qui ne sert absolument pas les intérêts de la population zairoise. Banyamulenges ou non, les Zairois ont le droit d'aspirer à la liberté et de résister face à une dictature archaïque et particulièrement sanguinaire. Entre-temps, les Rwandais des camps de réfugiés au Zaïre doivent être sauvés, mais pour ce faire, on doit épuiser ces camps et les vider des miliciens de l'ancien régime et leurs alliés du côté de l'armée zairoise.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le Gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Marion Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lefleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC.: Yves L. Duhamel (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Timbre de 2,3 millions \$



ASSOCIATED PRESS

Ce petit bout de papier en apparence insignifiant est en fait le timbre le plus cher au monde. Ce rarissime bijou pour les philatélistes a été imprimé en 1855, en Suède. Il a été vendu hier au prix record de... 2,3 millions de dollars. La valeur du timbre réside dans sa couleur, un jaune orangé attribuable à une erreur d'impression. Les timbres de cette série étaient de couleur verte.

EN BREF

À lire lundi dans *Le Devoir*

Nicole Fournier, sœur des pauvres, s'est entourée d'une famille partout où elle a mis les pieds. À la direction de l'Accueil Bonneau, la même angoisse la poursuit depuis 11 ans. Et si elle n'avait plus de quoi les nourrir tous? Et si les portes ne pouvaient ouvrir demain? Puis elle se ressaisit. Au delà du repas qui rassasie, du manteau qui réchauffe, les ouailles de l'Accueil Bonneau ont soif de respect et de dignité, affirme-t-elle lundi dans «L'Entrevue».

Rectificatifs

Les manifestations devant quelques stations de Shell, demain, à Montréal, se tiennent à l'appel du Regroupement pour un changement démocratique au Nigeria et non pas sous l'égide du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDDD), comme nous l'affirmons hier. Il en va de même pour la conférence de presse que donnera mardi prochain Diane Wiwa, belle-sœur de l'écrivain Ken Saro Wiwa. L'événement se déroule au CIDDD, qui prête ses locaux au Regroupement. Le dernier volet des actions pensées par le Regroupement pour protester contre la politique nigérienne et contre l'attitude de la multinationale Shell se déroule mardi à 19h30 à l'université McGill. Il s'agit d'un colloque sur «les multinationales et les droits de la personne».

Le Devoir s'excuse aussi auprès de ses lecteurs pour un titre erroné paru hier en page A 4. Il aurait en fait fallu lire: «Québec renonce à hausser le loyer de 8000 locataires des HLM». Nous avions écrit à tort huit cents locataires.

Le CPQ n'aime pas la loi 35

(PC) — Malgré la quarantaine d'amendements apportés au projet de loi 35 sur l'équité salariale, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) considère toujours cette loi aussi mauvaise. «Ces amendements sont mineurs et heureusement ne nuiront pas davantage, a déclaré hier dans un communiqué le président du CPQ, Ghislain Dufour. Mais ils ne changent en rien les fondements de la loi, qui demeure aussi mauvaise qu'elle était.»

Le CPQ trouve ce projet de loi encore trop contraignant et considère que ce n'est pas «une façon concrète» d'arriver à l'équité salariale entre les hommes et les femmes. «Il s'agit d'une loi unique au monde, a rappelé M. Dufour, axée sur la coercition et non sur la motivation, et qui pourrait se révéler pénalisante pour les femmes. Il est malheureux que le législateur ne s'en rende pas compte.»



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement 99 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Quant à l'avenir de la Communauté urbaine de Montréal, il reste flou. Disparaitra-t-elle ou la tête dirigeante sera-t-elle élue au suffrage universel?

Chose certaine, Serge Ménard laisse entendre que des structures devront tomber (des commissions scolaires, souligne-t-il entre autres). «Un des grands défauts de Montréal, c'est que les structures sont tellement compliquées que les décisions ne viennent pas assez vite», affirme M. Ménard. Le premier mandat de la commission sera d'ailleurs de voir à l'allègement des structures existantes.

Déjà, en obligeant les MRC à regrouper davantage leurs services (pompiers, police et déneigement, par exemple) et donc à abaisser les coûts pour les contribuables, M. Ménard croit que des fusions entre municipalités seront envisagées rapidement par les élus locaux eux-mêmes. Mais l'île de Montréal demeure un cas à part.

La commission sera présidée par le mi-

nistre d'État à la métropole et composée de préfets élus possiblement lors des élections municipales ainsi que de certains maires, dont celui de Montréal. Siégeront également à ce forum — dont l'actuelle Table des préfets et des maires servira de noyau — des représentants de groupes d'intérêts sociaux ou économiques (centrales syndicales, chambre de commerce, Conseil régional de développement, par exemple).

Il n'est toutefois pas question, du moins pour l'instant, que la commission gère des équipements comme de grands parcs régionaux. Dans un premier temps, elle se limitera à trois champs d'activité: promotion économique, transport et aménagement du territoire. «C'est maigre, mais c'est le consensus», a laissé tomber Serge Ménard. Dans ce contexte, l'Agence métropolitaine de transport et la société Montréal internationale (qui sera inaugurée la semaine prochaine) pourraient devenir des composantes de la future commission.

Le ministre Ménard s'est dit déçu que

les secteurs de l'environnement et du tourisme n'aient pas fait consensus. Mais puisque la commission sera «évolutive», selon le terme même utilisé par le ministre, d'autres champs de compétences pourraient ensuite échoir aux dirigeants de la commission.

Cette évolution s'étendra sur cinq ans. Mais pour assurer la concrétisation du processus, le projet de loi qu'entend déposer le ministre d'ici la fin de la session parlementaire établira clairement les étapes et les échéances.

La commission, qui sera d'abord consultative avant de devenir décisionnelle, sera financée par le ministère de la métropole. Au fur et à mesure que des structures administratives de la région seront éliminées, la commission pourra récupérer les fonds qui y sont actuellement dévolus.

«Quand je vois la métropole dans quelques années, j'essaie de penser à une structure qui va durer et dans laquelle nos enfants vont jouer un rôle», a déclaré le ministre Ménard.

Quant à la condition préalable que posait encore il y a dix jours l'administration du maire Pierre Bourque à sa participation à la commission, soit un pacte fiscal pour aider Montréal à boucler de façon récurrente son budget, elle n'existe plus. Toutefois, l'ensemble des municipalités de banlieue ont clairement signifié au ministre Ménard que Montréal doit bénéficier rapidement d'un soutien financier. La crainte de ces dernières est que Québec soit tenté de leur refiler la facture découlant des problèmes de la ville centrale. Pourtant, comme l'a souligné le maire Bourque, le salaire moyen à Montréal est de 33 000 \$ par année, alors qu'en périphérie, il s'élève à 59 000 \$.

Il aura fallu de nombreuses analyses des besoins de la région métropolitaine au fil des 30 dernières années, soit les rapports Blier, Sylvestre, Hanigan, Castonguay, Picard, Johnson et Pichette, avant que le gouvernement trace un brouillon d'une éventuelle solution. Cette dernière devra toutefois franchir de nombreuses étapes, législatives notamment, avant de voir réellement le jour.

POLICE Revirement majeur

SUITE DE LA PAGE 1

Quinze mois après le dépôt du rapport Gilbert sur les événements d'Okla, Québec s'apprête donc à donner au Conseil de bande pleins pouvoirs pour assurer la sécurité publique à Kanesatake (l'une des recommandations du coroner Gilbert).

«Vous comprendrez, ajoute toutefois M. Larrivée, que ce dossier est délicat et que pour ne pas nuire aux négociations nous nous sommes tous entendus [Québec, Ottawa et le conseil de bande] pour ne pas faire de déclaration à la presse. Cela dit, nous sommes effectivement en train d'attacher les derniers fils d'une entente sur une police autochtone à Kanesatake. Le gros du travail est fait. Ne reste plus qu'à finaliser le protocole de collaboration avec la SQ et à présenter le projet d'entente aux maires d'Okla et de sa paroisse. A mon avis, dans quelques semaines — au plus tard dans quelques mois — le dossier sera déposé au conseil des ministres.»

Ce n'est pas tout.

Les négociations entre Ottawa et le conseil de bande de Kanesatake sur les revendications territoriales des Mohawks

«ont bien». À un point tel que le médiateur assigné au dossier, le juge Réjean Paul, parle maintenant, et pour la toute première fois, «de la possibilité d'en arriver à une entente dans un avenir rapproché».

Ce dossier est moins avancé que celui sur la police, car le travail à accomplir est colossal. Nommé peu de temps après la crise d'Okla, le négociateur fédéral dans ce dossier a en effet un mandat «extrêmement large». Il doit en effet: 1) unifier le territoire de la communauté Mohawk de Kanesatake 2) établir des structures d'autorité gouvernementale 3) définir des programmes socioéconomiques reposant sur «l'autosuffisance». Mais surtout 4) examiner le «grief» historique des autochtones concernant la propriété de la Seigneurie des Deux Montagnes — un territoire de 260 milles carrés, incluant une dizaine de municipalités, dont Mirabel.

«Rien n'est encore réglé, dit le médiateur Réjean Paul. Mais les négociations se déroulent à merveille. Tellement, que je n'ai pratiquement rien à faire», lance-t-il en riant.

Il s'agit d'un revirement majeur, car après six ans de négociations stériles, mar-

quées par le départ de deux des trois négociateurs fédéraux dans ce dossier (Bernard Roy et Michel Robert), voilà, de l'aveu même du médiateur, «qu'une entente est maintenant possible».

La création d'une police autochtone et une assise territoriale pour les Mohawks sont deux dossiers «majeurs» pour la communauté de Kanesatake. Mais ce sont surtout deux dossiers qui n'en finissent plus de commencer (ou de finir) et qui, curieusement, débloquent exactement en même temps: neuf mois après l'arrivée de James Gabriel à la tête du conseil de bande de Kanesatake.

«M. Gabriel est, et de loin, le grand responsable de tous les progrès accomplis à la table de négociation», ont tour à tour expliqué au *Devoir* le juge Paul, l'avocat Eric Malloff (qui pilote la négociation sur les revendications territoriales des Mohawks) et Régis Larrivée (négociateur du ministère de la Sécurité publique dans le dossier de la police autochtone).

«Avec lui, pas de coups de poing sur la table, ni menaces, souligne Eric Malloff. Il est déterminé à améliorer le sort de sa com-

munité, mais il est capable de compromis. Il maîtrise parfaitement son dossier et à chaque problème, il propose une solution. Depuis son arrivée à la table de négociation, le climat a changé du tout au tout et des progrès majeurs ont été réalisés. L'avenir s'annonce bien.»

James Gabriel admet, comme les autres, qu'«effectivement des progrès importants ont été réalisés dans les deux dossiers [police et assise territoriale]» et que «le climat entre les parties est très bon».

«Ces dossiers sont complexes, dit-il. Alors, vous comprendrez que je dois rester prudent. Vrai cependant que les pourparlers sur les revendications territoriales des Mohawks sont sur la bonne voie. Et, oui, je suis très optimiste quant à la création d'une police autochtone à Kanesatake.»

Moins de 24 heures après la destitution de Jerry Peltier (le 28 février dernier) à la tête du conseil de bande, James Gabriel, qui le remplaça aussitôt, promit «un virage majeur pour rétablir les ponts entre les Blancs et sa communauté», mais surtout, «des efforts constants pour ramener la paix et la sécurité chez les Mohawks de Kanesatake».

GÉNOCIDE Qui a attaqué le premier?

SUITE DE LA PAGE 1

À l'origine, une vaste région peuplée de quelque 40 millions de personnes de même famille linguistique, chevauchant essentiellement le Rwanda, le Burundi et le Zaïre, accossé par la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Au Rwanda, ils parlent le kinyarwanda, au Burundi le kirundi, ailleurs l'idiome porte d'autres noms. Mais il s'agit d'un seul et même groupe linguistique avec ses variantes.

La principale division à l'intérieur de ce groupe — il est toujours loisible de le rappeler — concerne la majorité hutue, des bandes séculièrement venues du Sud, et une minorité tutsie, d'origine nordique, traditionnellement dominante.

Qui a attaqué le premier? À qui la faute? Pour répondre à cette question d'une façon satisfaisante, il faudrait remonter loin dans l'histoire. Pour simplifier, on peut affirmer, à l'instar de Colette Braeckman, grande spécialiste belge de cette région du monde, journaliste au *Soir* de Bruxelles, que nous assistons aujourd'hui au développement des «métastases d'un génocide» — le génocide rwandais de 1994, dont l'onde de choc n'a pas fini de faire des petits.

Le drame de 1994, aboutissant à la victoire militaire, à Kigali, du Front patriotique rwandais (FPR), à dominante tutsie, avait entraîné l'expulsion massive, au delà de la frontière zaïroise, des auteurs du génocide (les milices hutues interahamwes) et de populations entières sous leur coupe. Cela a

donné ces «usines de haine à ciel ouvert», comme le camp de réfugiés de Goma, et a eu pour effet direct d'exporter la rivalité hutue-tutsie au delà du Rwanda et du Burundi, dans les provinces zaïroises du Nord et du Sud-Kivu.

Qui a commencé? Il est certain que des harcèlements ont eu lieu, depuis deux ans, menés par les interahamwes, et par certains éléments zaïrois, contre les Tutsis locaux, considérés comme des «agents des pouvoirs voisins». Que le régime de Kinshasa aux abois a favorisé l'alliance avec ces chefs hutus pour contrer le «séparatisme» tutsi.

Témoignage de Hesron Ribakare, réfugié récent à Montréal, ex-travailleur dans la coopération Zaïre-Canada à Goma et dont la famille a été expulsée du Zaïre. «Toute ma famille est aujourd'hui réfugiée à Gisenyi, au Rwanda. On a assisté depuis deux ans à une éruption ethnique des autorités locales zaïroises, épaulées par les milices interahamwes.»

En niant toute provocation de leur part comme élément déclencheur de la crise actuelle, les nationalistes zaïrois plus ou moins alliés aux éléments hutus radicaux trafiquent la réalité. À la suite du génocide rwandais, de la victoire du FPR à Kigali et du retour en force de l'armée tutsie au Burundi voisin, beaucoup de gens, craignant un empire «grand-tutsi» à leurs portes, y sont allés de frappes préventives. Harcèlements, dénonciations, expulsions. Et surtout, incursions de l'autre côté de la frontière, à l'intérieur du Rwanda.

Mais inversement, le gouvernement rwandais, lorsqu'il nie sa connivence avec les rebelles tutsis zaïrois — qu'il a entraînés, armés, alimentés, encouragés —, lorsqu'il prétend que ces rebelles «ne roulent que pour eux-mêmes», maquille à son tour allègrement les faits. Quand l'ambassadeur rwandais à Ottawa, Valens Munyabagisha, déclare au *Devoir* à propos du Zaïre: «Le Rwanda n'est pas impliqué mais il est concerné», il prononce une aimable litote qui est presque un aveu.

Goma, la ville-frontière zaïroise, est occupée par les «rebelles tutsis» et le pouvoir à Kigali ne cache pas son immense satisfaction. Certains officiels rwandais ont déjà évoqué la nécessité éventuelle de revoir les frontières — même si d'autres ont nié avoir cette prétention.

Même si Kigali ne poursuit pas nécessairement l'objectif d'annexer le Kivu, l'intérêt stratégique évident du Rwanda est de repousser les «génocidaires» plus loin à l'intérieur du Zaïre, de façon à ce que les harcèlements cessent. C'est exactement ce qui vient de se passer cette semaine.

Une controverse importante concerne le nombre de ces fameux Banyamulenges (Tutsis du Sud-Kivu) aujourd'hui localement victorieux contre Kinshasa et les Interahamwes. Une autre concerne leur ancienneté sur le territoire — qui déterminerait leurs droits (ou leurs non-droits) «nationaux» en tant que Zaïrois.

«Les Banyamulenges n'existent pas. Ils sont une création idéologique du gouvernement

rwandais pour justifier ses rêves d'expansion territoriale pour la création d'un grand Tutsiland», affirme par exemple Pascal Mukonde, Zaïrois résidant à Montréal, qui rédige, à l'Université de Montréal, un doctorat sur les droits et libertés démocratiques en Afrique.

Sont-ils 400 000, comme le prétendent les premiers intéressés? Ou seulement 20 000, comme l'affirment leurs adversaires en se basant sur des chiffres de l'administration coloniale belge des années 50?

Ce qui paraît probable, et malgré toutes les controverses sur leur appellation, leur nombre et leur date d'implantation, c'est qu'il existe — ou existait — un nombre appréciable de personnes de langue et de culture rwandaise résidant dans ces deux provinces de l'est du Zaïre. Que plusieurs de ces derniers ont vu leur nationalité zaïroise contestée, voire confisquée au cours des dernières années. Que des violences et des expulsions de masse ont bien eu lieu contre ceux du Nord-Kivu. Et que ceux du Sud-Kivu, aujourd'hui, sont de connivence avec Kigali — et peut-être même Bujumbura — pour contre-attaquer et élargir leur «espace vital».

Avec un pouvoir à Kinshasa que l'on dit en totale décomposition, avec des rivalités ethniques qui traversent allègrement les frontières, il y a dans cette région un formidable potentiel de conflit. Au delà de l'urgence humanitaire, c'est ce qu'il faut comprendre si l'on veut espérer, un jour, trouver une solution politique à cette tragédie.

CHANSON Un événement qui a fait des petits

SUITE DE LA PAGE 1

but. En sa qualité de... biologiste?

«J'ai surtout travaillé en botanique, notamment avec M. Bourque à la Baie-James», rigole Chartrand en dévoilant son curriculum. «C'est ma vraie formation. Je ne suis pas un spécialiste de la chanson. Je me considère comme un amateur éclairé. Je fais de la musique le soir. J'ai quand même été finaliste à Granby en 1976, accompagné par Lorraine Desmarais et François Blain, un autre biologiste.» François Blain, bio-gradé! Je connaissais la sommité référentielle de la chanson de chez nous, le chercheur à *Bonsoir l'ambiance!*, le correspondant québécois de la revue *Chorus*, l'éditorialiste à *Chansons*, mais le biologiste? «Lui, c'était les poisons, moi, les fleurs. C'est pourtant l'amour de la chanson qui a fondé notre amitié.» Chanson et biologie, même combat? L'appellation «Coup de cœur francophone» m'apparaît tout à coup extrêmement conséquente.

La première année, l'événement s'était tenu sur quatre soirs et proposait à l'auditorium du cégep Maisonneuve en toute gratuité (contre présentation de laissez-passer) le même nombre de programmes doubles, jumelant artistes connus et moins connus, issus d'ici ou d'ailleurs dans la francophonie. «On n'avait aucune expérience dans la pro-

duction de spectacles, rappelle Chartrand. C'était l'excitation du premier téléphone en France, de la première négociation de contrat... C'était aussi se rendre compte que les agents, en Europe, voient l'Amérique comme un Klondike. C'était une école.» La chanteuse-guitariste Sylvie Paquette a foulé les planches la première. Un copain à elle, un certain Luc de Laroche, était dans l'assistance. Lui aussi célèbre en 1996 ses dix ans de vie artistique. «MusiquePlus est entré en ondes à la même époque. C'était dans l'air. Plusieurs artistes étaient sur la ligne de départ. Luc a assisté à presque tous les spectacles du Coup de cœur pendant les trois premières années. C'était sa génération qui montait.»

Je me souviens fort bien de mon premier périple au Coup de cœur, un jeudi 16 novembre 1989. J'étais alors à *Continuum*, journal étudiant de l'Université de Montréal. 28 ans. Fichtrement content d'être sur la liste de presse. Les Taches, le groupe-pépinière des jeunes rockeurs des années 80 que menait (et même toujours) Alain Karon, partageaient l'affiche avec Stephen Faulkner, alias Cassonade. Cass avait joué avec les Taches, et le guitariste Rick Haworth s'en était brillamment mêlé. Un beau happening de folk-rock. Je me souviens aussi d'avoir cherché l'entrée longtemps. Drôle de quar-

tier, drôle d'endroit pour un festival de chanson, avais-je songé. «L'Est, commente Chartrand, n'est pas seulement loin pour le baseball. Inviter les gens à venir assister à des spectacles à l'extérieur du centre-ville de Montréal, c'était pas évident, même gratuitement, même avec des artistes connus. Il y a un blocage psychologique: passé Papineau, c'est le Far-East. Au début, les journalistes nous appelaient pour savoir quel métro prendre.»

On s'est renseignés, on a pris l'habitude. Les spectateurs aussi. «Éventuellement, on a connu le phénomène inverse: le public de l'Est s'est mis à couvrir les laissez-passer. Le jour et l'heure où ils devenaient disponibles, la queue faisait le tour du bâtiment.» Peu à peu, le Coup de cœur francophone a construit sa niche. Qui n'était pas celle des FrancoFolies de Montréal, arrivées dans le décor à la fin des années 80. «Les FrancoFolies agissant plus comme relais pour propulser les artistes qui bénéficient déjà d'une certaine infrastructure, on a dû proposer une carte encore plus fournoise, ratisser les circuits parallèles. C'est un peu ce qui mène au réseau.»

En 1992, le Coup de cœur francophone a migré pour la première fois, du côté des Acadiens de Moncton. Toronto a suivi en 1994, et ainsi de suite. La même année, la programmation à Montréal passait de 12 à 24 spectacles: on en dénombrait du 7 au

17 novembre 1996 plus de soixante-dix, répartis en une douzaine de séries, incluant des artistes majeurs (Richard Desjardins, Zachary Richard, Gilles Vigneault) et de véritables découvertes (l'étonnant couple japonais Chiseko Haga et Tsutomu Koga, entre autres). Plus de soixante artistes se promènent d'une ville à l'autre, Yves Du-teil et Louise Forestier effectuant de réelles mini-tournées. Chartrand parle déjà d'investir la Suisse, de s'immiscer à Boston, de débarquer en Martinique... «Chaque Coup de cœur peut inviter qui il veut mais doit accueillir au moins deux artistes qui ne viennent pas de son coin de pays. L'important, c'est que la chanson francophone circule.»

Chartrand insiste, le Coup de cœur francophone n'a pas changé parce qu'il a fait des petits. «C'est resté un événement de quartier, mais qui s'est lié à des gens à la grandeur de la ville, du pays, du continent, de la planète. Mais c'est à Montréal que le comité national se réunit, et dans les salles de l'Est que l'événement de base se déroulera toujours.» Et c'est à la brasserie Lasalle que, de temps à autre, la petite équipe du début retourne. «Nous y allons régulièrement, en pèlerinage.» Notez la recette maison pour vivre vieux: bière, chanson et photosynthèse.